



Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins
Association régie par la loi du 8 juillet 1976

Interhospitalenkoepel van de Regio voor Infrastructurele Samenwerking
Vereniging onderworpen aan de wet van 8 juli 1976

Rue Dejoncker 46 • 1060 Bruxelles
Dejonckerstraat 46 • 1060 Brussel
Tel.: 02/543 78 11 • Fax : 02/543 78 43
iris@iris-hopitaux.be
iris@iris-ziekenhuizen.be

Rapport annuel d'activité de l'Association iris-Faîtière année 2021

Assemblée générale statutaire

29/06/2022

TABLE DES MATIERES

Contexte	4
L'Ordonnance du 22 octobre 2020 modifiant l'article 79 et le chapitre XII bis de la loi du huit juillet 1976 organique des CPAS	4
Le Réseau Hospitalier Clinique Locorégional «CHORUS »	6
L'Hôpital Universitaire De Bruxelles « HUB »	7
Gouvernance de l'Association iris-Faïtière	8
Les organes de gestion	8
Gestion d'iris-Faïtière	9
Gouvernance des Associations de l'ensemble iris	12
Mandats de gestion temporaires	12
Les commissaires iris-Faïtière auprès des associations de l'ensemble iris.....	12
Volet Coordination ressources humaines.....	14
Orientations en matière de statut du personnel	14
Cadre légal.....	14
Négociations syndicales.....	14
Lutte contre la pandémie	15
Préparation à l'IF-IC	15
Autres actions	15
Volet Missions de service public	16
Volet Contrôle financier	17
Soutiens financiers des autorités publiques.....	17
COVID-19	17
Fonds Blouses Blanche.....	18
IF-IC	18
Evolution des principaux indicateurs financiers et d'activité du réseau.....	19
CHU Saint Pierre	19
CHU Brugmann.....	22
Hôpitaux Iris Sud.....	25
HUDERF.....	28
Institut Jules Bordet	31
Total 5 hôpitaux de l'ensemble iris	34
Evolution des principaux éléments d'activité depuis 1997	37
Budget 2021 et comptes 2021 (estimations provisoires).....	38
Décisions du Conseil d'administration.....	40
Volet iris-Academy	41
E-learning.....	41
Plan langues.....	43
Volet iris-Achats.....	45
Bilan 2021	45
Marchés publics	45
Les collaborations avec d'autres centrales d'achats.....	46
Autres éléments notables de 2021	47

Volet iris-Recherche	48
Appel à projets.....	48
Conseil d'Administration d'iris-Recherche	48
Volet Représentation	49
Niveau régional	49
Niveau fédéral.....	49
Comptes annuels de l'Association iris-Faîtière (après répartition)	51
Rapport des commissaires du collège réuni.....	53
Annexes.....	54
Annexe 1 : Rapport du réviseur aux comptes annuels 2021	55
Annexe 2 : Comptes annuels 2021 BNB.....	59
Annexe 3 : Rapport annuel relatif à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois en 2021	75

CONTEXTE

Les années 2020 et 2021, avec la COVID-19, ont été particulièrement difficiles pour les hôpitaux qui ont dû faire face à une pandémie sans précédent.

Les défis auxquels les hôpitaux ont été confrontés ont été de plusieurs ordres dont notamment :

- (1) La réorganisation de l'ensemble de l'offre de soins pour assurer une prise en charge de qualité des patients atteints de la COVID-19 ;
- (2) La fermeture d'unités de soins, de consultations et une restriction de l'accueil des patients ;
- (3) Le remaniement et l'organisation des équipes médicales, paramédicales, infirmières, d'accueil avec les conséquences qui en découlent ;
- (4) L'organisation d'une vaste campagne de vaccination du personnel mais également des patients ;
- (5) Le manque de financement des structures hospitalières pour faire face à une telle pandémie dont les conséquences pèseront encore pendant plusieurs années sur la situation financière des hôpitaux.

Pour l'ensemble iris, l'année 2021 est celle de la redéfinition de son rôle. Avec l'ordonnance du 22 octobre 2020 modifiant le chapitre XIIbis de la loi organique des CPAS, les missions de la faîtière sont fondamentalement revues. Pour la rédaction du présent rapport, nous avons choisi une présentation conforme au rôle attendu d'iris à l'avenir. Quant aux pouvoirs de tutelle de l'Association iris-Faîtière, ils sont ceux en vigueur dans la loi CPAS avec un changement de périmètre dès la parution de l'ordonnance susmentionnée.

La logique de collaboration instaurée en 1996 entre les 5 hôpitaux publics est appelée à évoluer avec la mise en œuvre de la réforme du paysage hospitalier, la création du réseau locorégional « CHORUS » et la constitution d'un groupement hospitalier comme l' « HUB ».

L'ORDONNANCE DU 22 OCTOBRE 2020 MODIFIANT L'ARTICLE 79 ET LE CHAPITRE XII BIS DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CPAS

L'ordonnance du 22 octobre 2020 modifiant l'article 79 et le chapitre XII bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS a été publiée et change sensiblement le rôle et les missions de l'Association iris-Faîtière.

Ces missions s'appliquent sur les associations locales et sur les asbl hospitalières ayant une participation publique. La tutelle ne s'applique pas au réseau locorégional, ni aux associations privées de ce réseau.

Les dispositions antérieures relatives à la « direction générale de l'activité hospitalière » des associations locales et, notamment à l'élaboration d'un plan stratégique pour l'ensemble iris, ne sont plus en vigueur. Elles sont remplacées par les dispositions de l'article 14 de la Loi coordonnée des hôpitaux sur le réseautage hospitalier.

Dans ce contexte, les nouveaux statuts de l'Association iris-Faîtière ont été approuvés par le Conseil d'administration du 29 septembre 2021 et ensuite par les membres associés que sont les Communes-mères, les CPAS, la Région de Bruxelles-Capitale, l'ULB et la VUB. L'Assemblée générale extraordinaire de modification des statuts, d'installation des nouveaux membres et de signature de l'acte notarié sera planifiée dans le courant du second semestre 2022.

Les nouveaux statuts de l'Association iris-Faïtière traduisent la modification législative de la manière suivante :

VOLET 1 - LE PRINCIPE DE LA TUTELLE, LA MISSION DE CONTRÔLE ET LA STRUCTURATION DES COLLABORATIONS « PUBLIC » « PRIVÉ »

A. Le principe de tutelle porte sur :

- 1) la définition, le changement et le respect des statuts des associations ;
- 2) la définition, le contrôle des coûts et le contrôle de la bonne réalisation des missions sociales déléguées ;
- 3) le contrôle de la légalité des décisions ;
- 4) le contrôle financier des hôpitaux publics ou ayant une participation publique liée aux intérêts des communes.

Pour ce faire, le Conseil d'administration de l'Association iris-Faïtière désigne un commissaire en titre (et un commissaire suppléant) qui dispose d'un droit de saisine sur certaines décisions et d'un droit d'évocation sur d'autres. La faculté de désigner un commissaire spécial se substituant à l'organe d'une association locale est également prévue sous certaines conditions.

B. La mission de contrôle vise à vérifier que le déficit éventuel s'inscrive dans un cadre et des engagements financiers qui ne mettent pas en péril les finances des communes, compte tenu des obligations de service public et de la mission sociale déléguée dont ces associations ont la charge. Ce contrôle porte sur les associations hospitalières (chapitre XII), les ASBL hospitalières et les « autres associations ».

C. La structuration des collaborations « public » « privé ». Celle-ci se traduit par la création d'une ASBL hospitalière ayant une participation publique moyennant des conditions bien précises. La définition, le changement et le respect des statuts font partie du périmètre du pouvoir de tutelle.

Pour permettre la mise en œuvre de projets de groupements hospitaliers, l'ordonnance prévoit une période transitoire. Une association locale, membre d'un groupement hospitalier constitué sous forme d'une entité juridique dont le but est d'aboutir à la fusion, voit son mécanisme de tutelle adapté.

Pendant une période de maximum trois ans, la tutelle et le contrôle seront exercés de façon dérogatoire sur le groupement hospitalier - constitué sous la forme d'une ASBL hospitalière ou d'une autre association - et non plus sur chaque association locale membre de celui-ci. Ce mécanisme est institué afin (1) d'éviter le risque d'une double tutelle ; (2) de permettre une gestion plus agile du groupement dans sa totalité ; et (3) de garder un contrôle suffisant sur des structures publiques ou ayant une participation publique.

A l'issue de cette période transitoire, les mécanismes de tutelle ordinaire de l'Association iris-Faïtière sur chaque association locale reprennent leur effet.

D'autres associations peuvent aussi être désormais créées par l'Association iris-Faïtière et/ou les associations locales et/ou d'autres pouvoirs publics avec une ou plusieurs personnes morales de droit privé pour faciliter l'accomplissement de leurs missions. Ces associations peuvent prendre toute forme juridique pour autant qu'elles ne poursuivent pas un but lucratif. Elles sont soumises au contrôle de l'Association iris-Faïtière, selon des modalités à définir.

VOLET 2 - LA MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE

Les nouveaux statuts revoient la composition des organes de l'Association iris-Faîtière. L'Assemblée générale qui était précédemment composée de 46 membres comptera dorénavant 28 membres. Le Conseil d'administration comptera dorénavant 28 administrateurs - et non plus 32 administrateurs.

En outre, les compétences de l'AG, du CA et du Bureau sont modifiées pour tenir compte de l'ordonnance du 22 octobre 2020.

Enfin, l'Association iris-Faîtière reste soumise, comme par le passé, à la tutelle du Collège réuni : deux commissaires de rôle linguistique différent assistent aux réunions des organes de l'association. Ils disposent d'un droit de recours auprès du Collège réuni contre toute décision qu'ils estimeraient contraire à la loi ou à l'intérêt général.

LE RÉSEAU HOSPITALIER CLINIQUE LOCORÉGIONAL «CHORUS »

Suite à la mission confiée en juin 2019 dans le cadre de la mise en place des réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux, le Conseil d'administration d'iris-Faîtière a décidé en janvier 2020 de privilégier un scénario rassemblant les cinq hôpitaux publics, l'Hôpital Erasme et l'asbl « Centre Hospitalier Interrégional Edith Cavell-les Cliniques et Hôpitaux de la Basilique, de Braine-L'Alleud-Waterloo, Edith Cavell, Lambermont, du Parc Léopold, de Saint Anne Saint Remi et Delta » (en abrégé « CHIREC ») en vue de constituer ensemble le Réseau Hospitalier Clinique Locorégional « CHORUS », sous la forme juridique d'une asbl.

L'acte constitutif de l'asbl du Réseau Hospitalier Clinique locorégional, en abrégé « CHORUS » a été signé le 15 octobre 2021 et publié au Moniteur le 21 du même mois. Ce texte s'accompagne d'un pacte des associés du réseau hospitalier clinique locorégional « CHORUS » conclu entre les différentes parties le 15 octobre 2021.

En outre, le Conseil d'administration d'iris-Faîtière a approuvé le 14 octobre 2021, la convention relative à « l'exercice de la tutelle sur les asbl hospitalières et autres associations constituées à l'intervention du CHIREC » conclue entre l'Association iris-Faîtière et le « CHIREC ».

Cette convention a pour objet de répondre à la demande expresse formulée par le CHIREC qui porte sur une clarification et sur une interprétation du cadre légal selon lequel (1) il n'y a pas de tutelle d'iris-Faîtière sur le réseau locorégional et, (2) le rôle d'iris sur les subventions d'intérêt général n'est, ni de les attribuer, ni de les répartir, mais bien de s'assurer que les conditions légales - notamment européennes - pour pouvoir justifier leur octroi par la Région de Bruxelles-Capitale, aux hôpitaux, via les communes-mère, sont bien rencontrées.

Il faut remarquer que les Conseils médicaux des CHU Saint-Pierre et CHU Brugmann ont introduit une requête en annulation auprès du Conseil d'Etat le 09 décembre 2021 pour contester, respectivement, la décision du Conseil d'administration du CHU Brugmann du 21 septembre 2021 et celle du Conseil d'administration du CHU Saint-Pierre du 28 septembre 2021 de marquer accord sur la construction du Réseau Hospitalier Clinique locorégional « CHORUS ». Cette procédure est toujours en cours.

Le dossier de demande d'agrément a été adressé à la COCOM et à l'AVIQ en décembre 2021.

L'HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE BRUXELLES « HUB »

Le Conseil d'Administration d'iris-Faïtière de septembre 2020 a approuvé la décision du Conseil d'Administration de l'Institut Jules Bordet du 30 juillet 2020 et la décision du Conseil d'Administration de l'HUDERF du 13 août 2020 d'approuver la convention, la structure et les statuts de l'Hôpital universitaire de Bruxelles, en abrégé « HUB ».

Les parties constituent entre elles un « groupement hospitalier » au sens de l'article 8 de l'arrêté royal du 30 janvier 1989 fixant les normes complémentaires d'agrément des hôpitaux et des services hospitaliers et précisant la définition des groupements d'hôpitaux et les normes particulières qu'ils doivent respecter.

Ce groupement a la forme juridique d'une ASBL hospitalière et regroupe l'Institut Jules Bordet, l'HUDERF et l'Hôpital Erasme, conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance du 22 octobre 2020 modifiant l'article 79 et le chapitre XII bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Les statuts ont été publiés aux annexes du Moniteur belge le 08 octobre 2021.

Le dossier de demande d'agrément a été adressé à la COCOM et à l'AVIQ.

GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION IRIS-FAÎTIÈRE

LES ORGANES DE GESTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition au 31 décembre 2021

Assemblée générale : 42 + 4

Le président : Mr. Renaud WITMEUR Les 4 vice-présidents : Mr. Olivier COLIN Mme Isabelle EMMERY Mme Micheline LOIJENS Mr. Jeroen SCHOENMAECKERS Mme Latifa AHMIRI Mr. Mustapha AKOUZ Mr. Jean ALEXIOU Mme Myriem AMRANI Mr. Alain BAULER Mr. Christian CEUX Mr. Philippe CLOSE Mr. Ibrahim DONMEZ Mme Fatiha EL KHATTABI Mr. Ahmed EL KTIBI Mme Filiz GÜLES Mme Faouzia HARICHE Mr. Marwan HOBEIKA Mme Soetkin HOESSEN Mme Chantal HOORNAERT Mr. Jacques JANI Mr. Jérôme JOLIBOIS Mr. Johan KIPS Mr. Mourad MAIMOUNI Mme Maryam MATIN FAR Mr. Vincent NINANE Mr. Marc NOPPEN Mr. Jacques OBERWOITS Mr. Mohamed OURIAGHLI Mr. Yannick PIQUET Mme Saliha RAISS Mr. Robby REYNAERT Mme Isabelle RIGAUX Mme Alexandra ROOS Mr. Jean SPINETTE Mme Sylvie TENOUTASSE Mr. Jasper VAN HERZEELE Mr. Arnaud VERSTRAETE Mme Victoria VIDEgain SANTIAGO Mr. Joris WAGEMAKERS Mr. Bertrand WERT Mr. Khalid ZIAN + 4 représentants des communes non hospitalières	Le président : Mr. Renaud WITMEUR Les 4 vice-présidents : Mr. Olivier COLIN Mme Isabelle EMMERY Mme Micheline LOIJENS Mr. Jeroen SCHOENMAECKERS Mr. Mustapha AKOUZ Mr. Jean ALEXIOU Mme Myriem AMRANI Mr. Alain BAULER Mr. Philippe CLOSE Mr. Ibrahim DONMEZ Mme Fatiha EL KHATTABI Mme Filiz GÜLES Mme Faouzia HARICHE Mr. Marwan HOBEIKA Mme Soetkin HOESSEN Mme Chantal HOORNAERT Mr. Jacques JANI Mr. Johan KIPS Mr. Vincent NINANE Mr. Marc NOPPEN Mr. Jacques OBERWOITS Mr. Mohamed OURIAGHLI Mr. Yannick PIQUET Mme Saliha RAISS Mr. Robby REYNAERT Mme Alexandra ROOS Mr. Jean SPINETTE Mme Sylvie TENOUTASSE Mr. Arnaud VERSTRAETE Mr. Joris WAGEMAKERS Mr. Khalid ZIAN + 4 représentants des communes non hospitalières
Suppléants* Mr. Jacques CRETEUR Mr. Dirk VERBEELEN	Suppléants* Mr. Jacques CRETEUR Mr. Dirk VERBEELEN

Invités :

Mr. Chritos DOULKERIDIS
Mme Laurette ONKELINX
Mr. Robert TOLLET

Conseil d'administration : 32 + 4

Le président : Mr. Renaud WITMEUR Les 4 vice-présidents : Mr. Olivier COLIN Mme Isabelle EMMERY Mme Micheline LOIJENS Mr. Jeroen SCHOENMAECKERS Mr. Mustapha AKOUZ Mr. Jean ALEXIOU Mme Myriem AMRANI Mr. Alain BAULER Mr. Philippe CLOSE Mr. Ibrahim DONMEZ Mme Fatiha EL KHATTABI Mme Filiz GÜLES Mme Faouzia HARICHE Mr. Marwan HOBEIKA Mme Soetkin HOESSEN Mme Chantal HOORNAERT Mr. Jacques JANI Mr. Johan KIPS Mr. Vincent NINANE Mr. Marc NOPPEN Mr. Jacques OBERWOITS Mr. Mohamed OURIAGHLI Mr. Yannick PIQUET Mme Saliha RAISS Mr. Robby REYNAERT Mme Alexandra ROOS Mr. Jean SPINETTE Mme Sylvie TENOUTASSE Mr. Arnaud VERSTRAETE Mr. Joris WAGEMAKERS Mr. Khalid ZIAN + 4 représentants des communes non hospitalières	Le président : Mr. Renaud WITMEUR Les 4 vice-présidents : Mr. Olivier COLIN Mme Isabelle EMMERY Mme Micheline LOIJENS Mr. Jeroen SCHOENMAECKERS Mr. Mustapha AKOUZ Mr. Jean ALEXIOU Mme Myriem AMRANI Mr. Alain BAULER Mr. Philippe CLOSE Mr. Ibrahim DONMEZ Mme Fatiha EL KHATTABI Mme Filiz GÜLES Mme Faouzia HARICHE Mr. Marwan HOBEIKA Mme Soetkin HOESSEN Mme Chantal HOORNAERT Mr. Jacques JANI Mr. Johan KIPS Mr. Vincent NINANE Mr. Marc NOPPEN Mr. Jacques OBERWOITS Mr. Mohamed OURIAGHLI Mr. Yannick PIQUET Mme Saliha RAISS Mr. Robby REYNAERT Mme Alexandra ROOS Mr. Jean SPINETTE Mme Sylvie TENOUTASSE Mr. Arnaud VERSTRAETE Mr. Joris WAGEMAKERS Mr. Khalid ZIAN + 4 représentants des communes non hospitalières
Suppléants* Mr. Jacques CRETEUR Mr. Dirk VERBEELEN	Suppléants* Mr. Jacques CRETEUR Mr. Dirk VERBEELEN

Invités :

Mr. Christos DOULKERIDIS
Mme Laurette ONKELINX
Mr. Robert TOLLET

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des statuts de l'Association iris-Faîtière, le Bureau du Conseil d'administration est composé du Président, des quatre vice-Présidents et de l'Administrateur délégué. Il a été élargi à deux membres du Conseil d'administration des Hôpitaux Iris Sud qui siègent avec voix consultative.

Les Commissaires du Collège réuni et le Commissaire régional, ainsi que les autres membres de la Direction de l'Association iris-Faîtière sont invités permanents aux séances du Bureau.

Les Directeurs généraux des cinq hôpitaux de l'ensemble iris sont également conviés aux réunions.

LES COMMISSAIRES DU COLLÈGE RÉUNI DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

En application de l'Ordonnance du 22 décembre 1995 remplacée par l'ordonnance du 22 octobre 2020 modifiant l'article 79 et le chapitre XII bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, les deux Commissaires du Collège réuni, Madame Ethel SVELKOUL et Monsieur Miguel LARDENNOIS assistent avec voix consultative à toutes les réunions des organes de gestion de l'Association iris-Faîtière – repris ci-dessus – dans le cadre de la tutelle prévue par ladite Ordonnance.

LE COMMISSAIRE RÉGIONAL

Monsieur Michel DIERICK est le Commissaire régional chargé du suivi du contrôle budgétaire et assiste également avec voix consultative à toutes les réunions des organes de gestion de l'Association iris-Faîtière.

LE RÉVISEUR D'ENTREPRISE

RSM Inter Audit assure le révisorat des comptes 2021 de l'Association iris-Faîtière.

TRANSPARENCE RELATIVE AUX MANDATAIRES PUBLICS

Un rapport annuel spécifique établi conformément à l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission Communautaire Commune du 14 décembre 2017 et relatif à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics siégeant dans les organes présentés ci-avant, est joint en annexe au présent rapport.

Conformément à la Loi du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine, l'Association iris-Faîtière déclare également chaque année les mandataires assujettis et les rémunérations liées à leur mandat auprès de la Cour des comptes.

GESTION D'IRIS-FAÎTIÈRE

Comme partout dans le pays, les années 2020 et 2021 de l'Association iris-Faîtière ont été marquées par l'organisation systématique des activités administratives en télétravail. Notre fonctionnement s'est adapté dans la mesure du possible et les outils informatiques ont été

fournis pour permettre ce travail à distance. Une très grande partie des activités de coordination habituelles a été largement freinée au cours de cette période.

L'ÉQUIPE IRIS-FAÏTIÈRE

Composition au 31 décembre 2021

Nancy ABBELOOS	Conseillère économique
Isabelle ANTONIO	Secrétaire d'administration
Philippine CARYN	Développeur e-learning
Daniel DE BRABANDERE	Contrôleur de gestion
Francis de DREE	Directeur opérationnel
Luc DETAVERNIER	Conseiller pour la politique de santé mentale
Aline DEWALSCHE	Conseillère juridique
Gerlinde GYSENS	Taaltrainer
Katrin HERTOOGS	Taaltrainer
Caroline HOMMEZ	Digital Content Manager
Lien JANSEN	Coordinatrice Taaltrainers
Olivia KOENTJES	Taaltrainer
Wadie LAARISSI	Assistant administratif
Vincent LELOUP	Conseiller en prévention
Liudmila MALTSEVA	Graphiste e-learning
Anneleen MAMPAEY	Taaltrainer
Eric MASCART	Conseiller RH
Mireille MEUNIER	Agent d'accueil
Dorien MOONENS	Taaltrainer
Anna PERNA	Assistante de la Présidence et de la Direction générale
Hamid RAZMARA	Responsable informatique & Datamanager
Bénédicte REGNIER	Développeur e-learning
Michiel RENIER	Coordinateur Développement e-learning
Doris SESSOLO	Directrice RH
Alessandro SURIANO	Auditeur interne
Dirk THIELENS	Administrateur délégué-adjoint
Christian VANDERCAM	Gestionnaire financier
Angélique VAN LAERE	Traductrice
Céline VAN RAEMDONCK	Team-Support iris-Academy
Lieze WALCARIUS	Taaltrainer
Etienne WÉRY	Administrateur délégué
Zakia ZARZOURI	Responsable de la cellule d'audit interne

ETP budgétés	2020	2021	VTE begroting
Personnel interne	15,5	13,4	Intern personeel
Personnel refacturé	3,5	2,3	Doorgerekend personeel
Sous-total Missions statutaires	19,0	15,6	Subtotaal statutaire opdrachten
Personnel Taaltraining	6,0	6,0	Personeel Taaltraining
Personnel e-Learning	5,0	5,0	Personeel e-Learning
Personnel Omega-T	0,0	0,0	Personeel Omega-T
Sous-total iris-Academy	11,0	11,0	Subtotaal iris-Academy
Sous-total Audit Interne	2,0	2,0	Subtotaal Interne Audit
TOTAL ETP iris-Faïtière	32,0	28,6	TOTAAL VTE iris-Koepel

LE COMITÉ DE DIRECTION DU RÉSEAU

Un organe rassemble les principaux décideurs de notre organisation : il s'agit du Comité de Direction du réseau (CDR). Il est en charge de tous les sujets partagés entre les associations du réseau, émanant de l'un ou l'autre des hôpitaux.

Il est le principal organe qui valide les propositions à soumettre au Conseil d'administration d'iris-Faïtière. Il se réunit une fois par semaine en principe.

Composition au 31 décembre 2021

Francis DE DREE	iris-Faïtière/ Institut Jules Bordet
Dominique DE VALERIOLA	Institut Jules Bordet
Nicolas DECONINCK	HUDERF
Catherine GOLDBERG	Hôpitaux Iris Sud
Caroline FRANCKX	CHU Brugmann
Philippe LEROY	CHU Saint-Pierre
Isabelle LOEB	CHU Saint-Pierre
Doris SESSOLO	iris-Faïtière
Dirk THIELENS	iris-Faïtière / Huderf
Gert VAN ESBROECK	Hôpitaux Iris Sud
Pierre WAUTHY	CHU Brugmann
Etienne WÉRY (Président)	iris-Faïtière

GOUVERNANCE DES ASSOCIATIONS DE L'ENSEMBLE IRIS

MANDATS DE GESTION TEMPORAIRES

MANDAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL A.I. AUPRÈS DU CHU BRUGMANN

Monsieur Dirk Thielens a poursuivi sa fonction de Directeur général ad interim du CHU Brugmann jusqu'au 1^{er} juin 2021, date de la prise de fonction de la nouvelle Directrice générale, Madame Caroline Franckx.

MANDAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL A.I. AUPRÈS DE L'HUDERF

Monsieur Dirk Thielens a poursuivi sa fonction de Directeur général ad interim de l'Hudérf en 2021. Dans le cadre de la mise en place du HUB, cette fonction évolue vers celle d'un Directeur général adjoint.

MANDAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL A.I. AUPRÈS D'IRIS-ACHATS

Monsieur Dirk Thielens a poursuivi sa fonction de Directeur général ad interim d'iris-Achats tout au long de l'année 2021.

LES COMMISSAIRES IRIS-FAÎTIÈRE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS DE L'ENSEMBLE IRIS

En vertu de l'article 135/8 de la Loi organique des CPAS, l'Association iris-Faîtière désigne des commissaires pour siéger au sein des organes de gestion des associations locales.

Situation au 31 décembre 2021

	Commissaires en titre	Commissaires suppléants
CHU Brugmann	Etienne WERY	Aline De WALSCHE
CHU Saint-Pierre	Etienne WERY	Aline De WALSCHE
Hôpitaux Iris Sud	Etienne WERY	Aline De WALSCHE
HUDERF	Dirk THIELENS	Nancy ABBELOOS
Institut Jules Bordet	Dirk THIELENS	Nancy ABBELOOS
HUB	Dirk THIELENS	Nancy ABBELOOS
CHU Bruxelles	Doris SESSOLO	Eric MASCART
iris-Achats	Aline DE WALSCHE	Eric MASCART

** dans le cadre des travaux préparatoires et au sein des organes de gestion une fois que l'ASBL aura été créée.*

Dans un souci de continuité de leur mission, les Commissaires en titre et Commissaires suppléants assistent ensemble aux réunions des organes de gestion des associations.

Pendant la durée du mandat de Dirk Thielens, en qualité de Directeur général ad interim auprès de l'Hudérf, seule Nancy Abbeloos exerce la fonction de commissaire iris auprès de l'institution et auprès du HUB.

PRÉSIDENTES ET DIRECTIONS DES ASSOCIATIONS

Situation au 31 décembre 2021

Associations	Président et Vice-Présidents CA	Directeur général
Institut Jules Bordet	Robert TOLLET (Président)	Francis de DREE (ad interim)
CHU Brugmann Site Horta Site Reine Astrid Site Brien	Laurette ONKELINX (Présidente) Fatiha EL FHATTABI (Vice-Présidente) Fabien MOREAU (Vice-Président)	Caroline FRANCKX
HUDERF	Filiz GÜLES(Présidente) Julie FISZMAN (Vice-Présidente)	Dirk THIELENS (ad interim)
Hôpitaux Iris Sud Site Baron Lambert Site Bracops Site Etterbeek-Ixelles Site Molière Longchamp	Jean SPINETTE (Président a.i.) Fabienne MIROIR (Vice-Présidente) François TIHON (Vice-Président a.i.) Jean LAURENT (Vice-Président a.i.)	Catherine GOLDBERG
CHU Saint-Pierre Site Saint-Pierre Site César de Paepe	Mohamed OURIAGHLI (Président) Micheline LOIJENS (Vice-Présidente)	Philippe LEROY
CHUBxl	Philippe CLOSE (Président) Jérôme JOLIBOIS (Vice-Président)	Francis DE DREE (ad interim)
iris-Achats	Renaud WITMEUR (Président)	Dirk THIELENS (ad interim)
iris-Recherche	Nicolas DECONINCK (Président)	-

PRÉSIDENTES ET DIRECTIONS DE L'ASBL « HUB » ET DE L'ASBL « CHORUS »

Associations	Président et Vice-Présidents CA	Directeur général
HUB	Didier VIVIERS (Président) Laurette ONKELINX (Vice-Présidente)	Renaud WITMEUR
CHORUS	Robert TOLLET (Président)	-

ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE STATUT DU PERSONNEL

CADRE LÉGAL

L'article 135/2, § 3 de l'ordonnance du 22/10/2020 modifiant l'article 79 et le chapitre XII bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS prévoit explicitement que « ...les associations locales arrêtent librement les statuts administratif et pécuniaire de leur personnel. Les associations locales ont la possibilité de se coordonner pour arrêter les statuts administratif et pécuniaire de leur personnel. Une période transitoire est instaurée où l'association faitière continue à fixer les orientations en termes de statuts administratif et pécuniaire du personnel. La période transitoire est de maximum 3 ans. » (octobre 2023).

NÉGOCIATIONS SYNDICALES

En 2021, huit protocoles d'accord ont été conclus au sein du Comité C – Hôpitaux, applicables aux associations de l'ensemble iris :

- Protocole 2021/01 relatif au règlement des chèques consommation liés à la prime de solidarité accordée dans le cadre de la pandémie du coronavirus (CA d'iris-Faïtière du 24/02/2021)
En application de ce Protocole, des chèques consommation d'un montant de 300 € ont été octroyés aux membres du personnel au prorata de leurs prestations effectuées au cours de la période du 01/01/2020 au 30/09/2020.
- Protocole 2021/02 concernant le règlement particulier relatif aux congés des travailleurs (CA d'iris-Faïtière du 31/03/2021)
Ce règlement a été mis à jour conformément au Protocole d'accord global 2020-2021 n° 2020/01 et aux dernières nouveautés législatives (cohabitation légale, congé de naissance, congés sociaux, congé de maternité et congé d'accueil en vue de l'adoption).
- Protocole 2021/03 concernant le règlement particulier relatif à l'interruption de carrière (CA d'iris-Faïtière du 31/03/2021)
Ce règlement a été mis à jour conformément aux dernières nouveautés législatives (congé parental 1/10, principe de flexibilisation, congé pour aidants proches).
- Protocole 2021/04 – avenant au Protocole 2020/04 relatif au règlement de la prime d'encouragement du personnel hospitalier (CA d'iris-Faïtière du 31/03/2021)
Cet avenant prévoit que le personnel ayant quitté les institutions hospitalières du réseau et ayant effectué des prestations durant la période de référence (1/9/20 – 30/11/20) doit pouvoir bénéficier de la prime d'encouragement de 985 € brut afin de le remercier des efforts déployés dans le cadre de la lutte contre la deuxième vague de la pandémie de coronavirus.
- Protocole 2021/05 concernant les modalités du télétravail au sein des associations du réseau iris (CA d'iris-Faïtière du 30/06/2021)
Ce Protocole s'inscrit dans une logique d'amélioration de la qualité de vie au travail et dans le souci du bien-être au travail des travailleurs.
- Protocole 2021/06 concernant le règlement particulier relatif à l'interruption de carrière (CA d'iris-Faïtière du 27/10/2021)

Ce règlement a été mis à jour en intégrant l'augmentation de la durée du congé pour aidants proches à partir du 01/09/2021.

- Protocole 2021/07 concernant le règlement particulier relatif aux congés des travailleurs (CA d'iris-Faïtière du 27/10/2021)
Ce règlement a été mis à jour conformément aux dispositions de la loi du 27/06/2021 allongeant le congé de deuil lors du décès du partenaire ou d'un enfant et flexibilisant la prise du congé de deuil.
- Protocole 2021/08 relatif à l'octroi d'une prime de fin d'année (CA d'iris-Faïtière du 15/12/2021)
Ce protocole prévoit de porter le montant de la prime de fin d'année de 600 € à 690 € à partir du 01/12/2021 au prorata des prestations effectuées au cours de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de cette pandémie qui a mis tous les hôpitaux à rude contribution.

De nombreuses réunions du Comité C ont été organisées afin de convenir des mesures appropriées en matière de ressources humaines. Dans ce contexte, un FAQ a été rédigé et régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des règles relatives à la pandémie. Celui-ci a traité une multitude de problématiques telles que les dispositions concernant la quarantaine avec les spécificités pour le personnel soignant, les protections individuelles, les voyages à l'étranger, ...

PRÉPARATION À L'IF-IC

Au 2ème trimestre 2021, le ministre a décidé que l'ensemble des hôpitaux publics devait intégrer la nouvelle classification de fonction IF-IC ainsi que les barèmes associés.

Durant tout le 2ème trimestre, les organisations syndicales et les responsables RH se sont réunis afin de décrire un 1er volet de fonctions communes au sein du réseau (Infirmier-soignant, Médicotechnique & pharmacie, Psychosocial et Paramédical). 124 fonctions ont ainsi été identifiées et décrites dans un référentiel commun au réseau.

La suite du travail se poursuit en 2022 avec d'une part l'intégration effective de ces 124 fonctions et barèmes au sein des institutions et d'autre part la suite de l'identification et des descriptions des autres fonctions (Administration Hôtelier, logistique & technique)

AUTRES ACTIONS

Par ailleurs, la Directrice des Ressources Humaines (Doris SESSOLO) a aussi assumé une fonction de Commissaire auprès du CHUBXL avec pour objectif de mettre en place une nouvelle structure RH couvrant le CHU Brugmann, l'HUDERF, le CHU Saint Pierre et l'Institut Jules Bordet.

Elle exerce également, de même que le Conseiller RH (Eric MASCART), divers mandats de Commissaire auprès des Conseils d'Administration de plusieurs hôpitaux de l'ensemble iris.

Les deux membres du Service RH se répartissent aussi la participation aux Comités de négociation et de concertation au sein des différents hôpitaux du réseau.

VOLET MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Depuis 2014, les conventions qui lient chaque hôpital à sa(ses) commune(s)-mère(s) quant aux « tâches d'intérêt communal » prévues dans l'ordonnance du 13 février 2003 sont soumises chaque année aux CA du réseau et des hôpitaux publics, ainsi qu'aux Conseils communaux concernés.

Elles ont pris la forme de conventions relatives aux missions d'intérêt général du réseau iris (SIEG) qui règlent les questions afférentes à la nature des obligations de chacune des parties et aux charges liées à ces obligations. Elles fixent les modalités d'octroi d'une compensation financière liée aux missions d'intérêt général décrites dans la convention, aux éléments de contrôle et aux modalités de remboursement le cas échéant.

CONVENTIONS SIEG 2021

Pour l'année 2021, ces conventions ont été approuvées au CA du 26 mai 2021 pour être ensuite soumises aux CA des différents hôpitaux du réseau

La circulaire qui régit ces conventions et leur application a été adoptée en 2017 ; elle est toujours en vigueur.

RAPPORT SIEG 2021

Le Conseil d'administration d'iris-Faïtière du 29 septembre 2021 a pris acte du rapport relatif à la justification des coûts des missions de services publics validé par les réviseurs, et à leurs comparaisons avec les interventions communales octroyées en 2020 afin qu'il soit transmis aux Communes de Bruxelles Ville, d'Anderlecht, d'Etterbeek, d'Ixelles, de Saint-Gilles et de Schaerbeek.

Ce rapport met clairement en exergue que l'ensemble des missions de services publics identifiées par les hôpitaux représentent un coût (46,4 millions €) bien supérieur aux subventions communales perçues dans ce cadre (10 millions €).

Coûts des missions de service public 2020	CHU St Pierre	CHU Brugmann	HUDERF	I. Bordet	HIS	TOTAL
1. Charges inhérentes aux obligations du chapitre XIIbis de la loi sur les CPAS relatives au réseau iris	1.055.083	1.094.558	303.800	504.357	804.567	3.762.366
2. Charges inhérentes à l'obligation de maintenir une offre hospitalière multi-sites	139.335	0	0	0	4.345.096	4.484.432
3. Charges inhérentes à l'obligation de maintenir le statut public du personnel	8.417.528	10.733.985	3.395.518	1.507.483	3.024.045	27.078.559
4. Charges inhérentes à l'obligation d'accessibilité sans discrimination	3.424.268	2.371.825	656.768	75.822	1.333.222	7.861.903
5. Charges inhérentes à la mission déléguée des CPAS	868.323	1.002.547	636.572	312.748	407.747	3.227.938
Totaux	13.904.538	15.202.915	4.992.658	2.400.410	9.914.677	46.415.198

VOLET CONTRÔLE FINANCIER

SOUTIENS FINANCIERS DES AUTORITÉS PUBLIQUES

COVID-19

Pour rappel, en mars 2020, les hôpitaux ont dû activer la phase d'action de leur Plan d'Urgence Hospitalier (PUH).

Cette pandémie a engendré (1) des coûts exceptionnels pour chaque hôpital afin de prendre des mesures pour l'accueil des patients COVID-19 et (2) une perte de chiffres d'affaires suite à l'arrêt de toutes les activités non urgentes ou aux reprises partielles d'activité.

Dans ce cadre, les autorités avaient accordé en 2020, 3 avances de fonds aux hôpitaux afin d'assurer « la viabilité des hôpitaux et de préserver les patients de la facture de la crise ».

Le SPF Santé et l'INAMI ont prévu une régularisation des avances via des décomptes semestriels provisoires en 2021 et un décompte définitif en 2023.

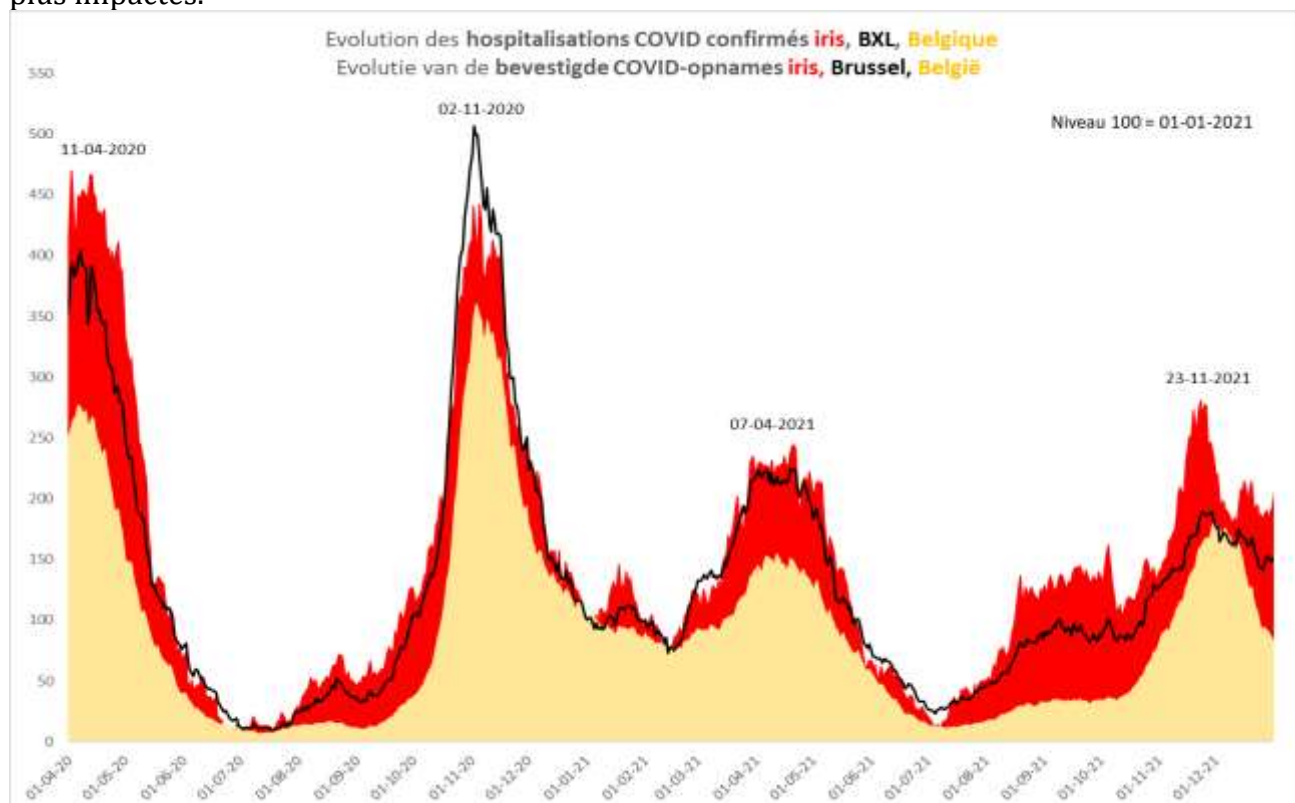
L'AR IFFE du 30 octobre 2020 a fixé les modalités d'octroi de cette Intervention Financière Fédérale Exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Elle se divisait en 4 postes :

- Partie 1 : frais exceptionnels et surcoûts relatifs à la préparation de l'hôpital et les soins aux patients COVID-19 et aux patients non-COVID via des interventions forfaitaires ;
- Partie 2 : la garantie des budgets, les coûts de fonctionnement à charge des honoraires, les tickets modérateurs et patients non OA ;
- Partie 3 : les activités supplémentaires ;
- Partie 4 : la réservation obligatoire d'un pourcentage de la capacité en lits intensifs et non intensifs.

Soulignons que la Commission Communautaire Commune a également octroyé un subside dans ce cadre.

L'épidémie de la COVID-19 s'est prolongée également durant toute l'année 2021. Par ailleurs, comme le montre le graphique suivant, les hôpitaux publics iris ont été proportionnellement plus impactés.



Cette prolongation de la crise en 2021 a eu pour conséquence, que les niveaux d'activité de 2019 – année sans COVID – n'ont jamais plus pu être atteints : -15% d'admissions en hospitalisation, -18% de journées en chirurgie et en médecine et -25% en gériatries et le nombre d'interventions a chuté globalement de -11%.

Les hôpitaux ont dû faire face encore en 2021 à des coûts supplémentaires et des pertes de recettes.

Cependant, aucune avance de trésorerie n'a été octroyée en 2021. Un financement compensatoire serait accordé et concernerait le poste 1 « Interventions forfaitaires » pour l'hospitalisation des patients COVID-19 et non COVID-19 et le poste 4 « Réservation des lits » mais il reste de nombreuses incertitudes à ce sujet.

FONDS BLOUSES BLANCHE

Pour rappel, ce fonds est destiné à financer la création nette d'emplois au niveau du personnel soignant et du personnel de soutien (qui décharge le personnel soignant de tâches qui ne sont pas directement liées aux soins afin d'augmenter le temps effectif pour les soins au chevet des patients) ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant, à la formation et au tutorat. Une partie du budget a également été utilisée pour les projets pilotes concernant les Centres de prise en charge des violences sexuelles.

Les financements du FBB 2021 ont été octroyés via le BMF de juillet 2021 et les Fonds Maribel social pour la formation et le tutorat.

L'affectation des moyens a été soumise à la concertation syndicale locale des institutions en tenant compte des difficultés à recruter du personnel soignant.

IF-IC

En 2021, une seconde « prime unique IF-IC » a été versée à l'ensemble des travailleurs sur le budget 2019 réservé au niveau des Fonds Maribel Social pour la mise en œuvre de l'IF-IC.

Une partie de ce budget a été également utilisée en soutien aux services des Ressources humaines des institutions pour le travail relatif à l'attribution des fonctions IF-IC.

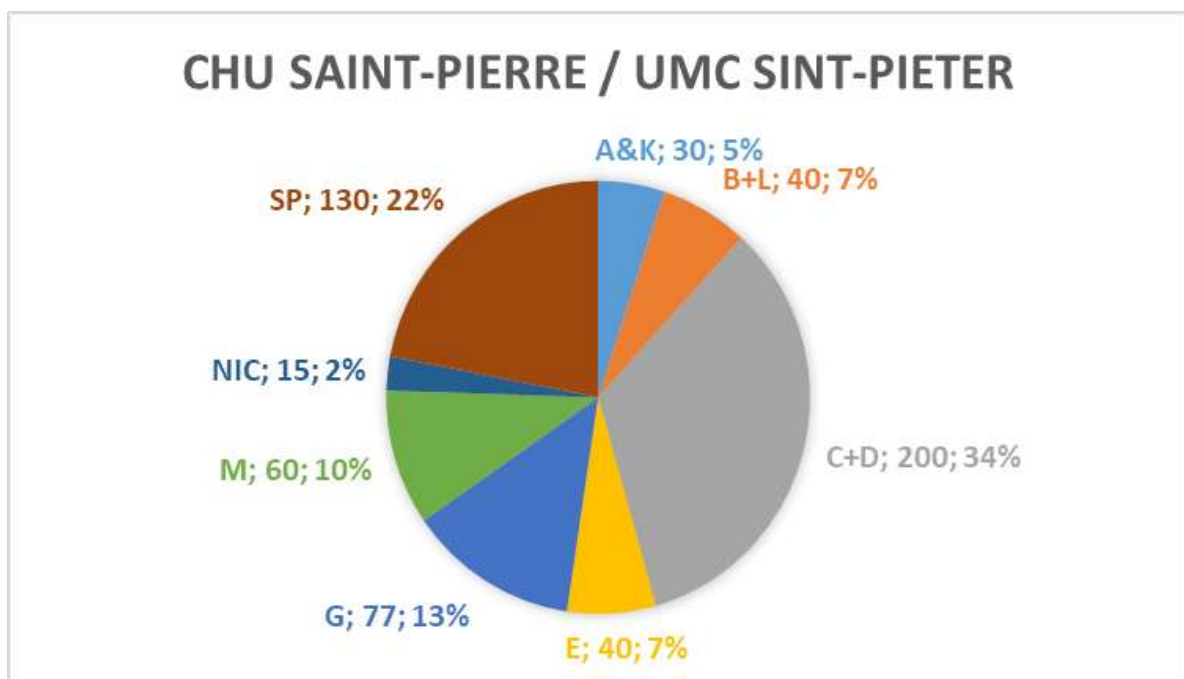
Par ailleurs, le BMF de juillet 2021 intègre des montants révisables pour le financement du passage à la classification et aux barèmes IF-IC dans le public. L'IF-IC n'ayant pas encore été mis en place dans les hôpitaux iris, ce financement n'a pas été inclus dans les enveloppes BMF des institutions.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS ET D'ACTIVITÉ DU RÉSEAU

CHU SAINT PIERRE

NOMBRES DE LITS AGRÉÉS

Dienst	Service	LITS BEDDEN	
Neuropsychiatrie	Neuropsychiatrie	A&K	30
Tuberculose & Besmettelijke aandoeningen	Tuberculose & Maladies contagieuses	B+L	40
Heelkundige & geneeskundige behandelingen	Traitement chirurgical & médical	C+D	200
Kindergeneeskunde	Pédiatrie	E	40
Geriatric	Gériatrie	G	77
Materniteit	Maternité	M	60
Intensieve neonatologie	Soins intensifs néonataux	NIC	15
Gespecialiseerde diensten	Services spécialisés	SP	130
		Tot(a)al	592

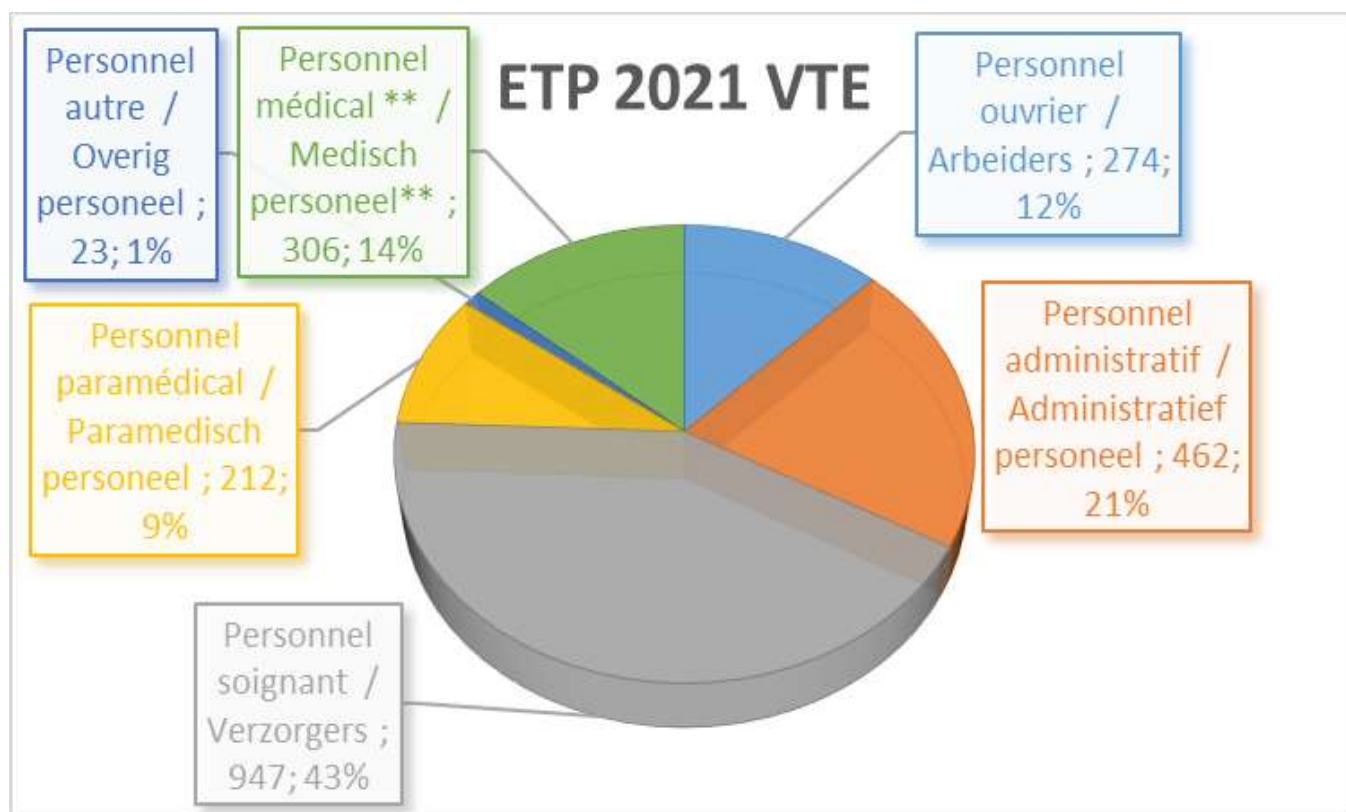


LES EFFECTIFS

Le CHU Saint-Pierre compte en 2021 un effectif moyen* (salarié) de 2.224 ETP – hors détachés OUT mais y compris détachés IN – composé de :

Sans OUT, avec IN*	ETP 2020 VTE	ETP 2021 VTE	Δ	Zonder OUT, met IN *
Personnel ouvrier	269	274	5	Arbeiders
Personnel administratif	456	462	6	Administratief personeel
Personnel soignant	937	947	10	Verzorgers
Personnel paramédical	203	212	9	Paramedisch personeel
Personnel autre	26	23	-2	Overig personeel
Personnel médical **	302	306	4	Medisch personeel**
TOTAL	2.193	2.224	31	TOTAAL

** *personnel médical salarié (hors indépendants)*



L'ACTIVITÉ MÉDICALE

	2020	2021	Δ	
Admissions	16.859	18.194	7,9%	Opnamen
One Day	20.166	24.944	23,7%	One Day
Journées	149.173	154.738	3,7%	Ligdagen
Accouchements	2.803	2.630	-6,2%	Bevallingen
Bloc opératoire	10.227	13.274	29,8%	Operatie kwartier
Consultations	327.792	400.911	22,3%	Consultaties
Garde - Urgences	67.780	75.736	11,7%	Wacht - Spoed

BUDGET 2021 ET COMPTES

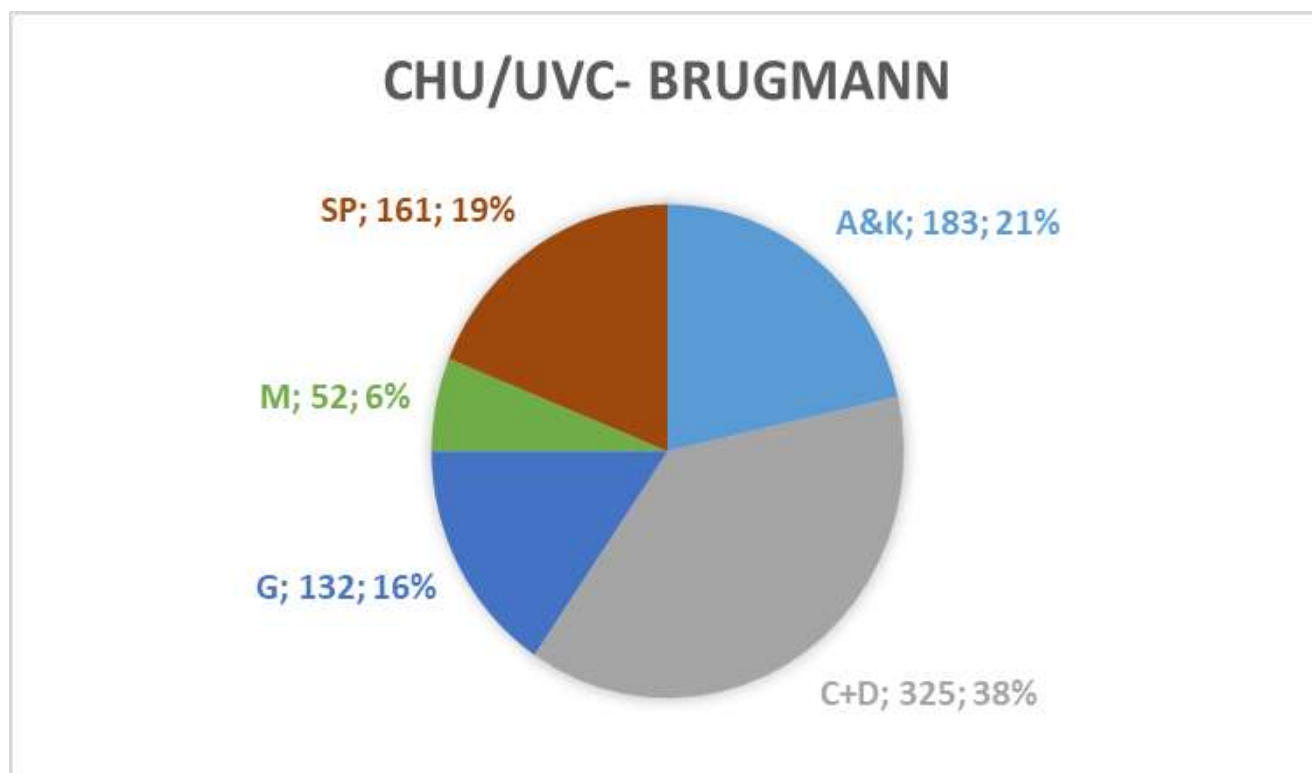
CHU Saint-Pierre	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Résultat d'exploitation	-899.322	-2.610.195	359.942	1.208.496	-127.791
Résultat courant	-1.957.529	-7.153.731	-142.595	-1.023.662	22.172
Résultat final	2.996.020	30.178.977	16.320.877	10.777.909	2.494.472

Le résultat final 2021 est meilleur que le budget 2021 établi à - 888.416 €.

CHU BRUGMANN

NOMBRES DE LITS AGRÉÉS

Dienst	Service	LITS BEDDEN	
Neuropsychiatrie	Neuropsychiatrique	A&K	183
Heelkundige & geneeskundige behandelingen	Traitement chirurgical & médical	C+D	325
Geriatric	Gériatrie	G	132
Materniteit	Maternité	M	52
Gespecialiseerde diensten	Services spécialisés	SP	161
		Tot(a)al	853

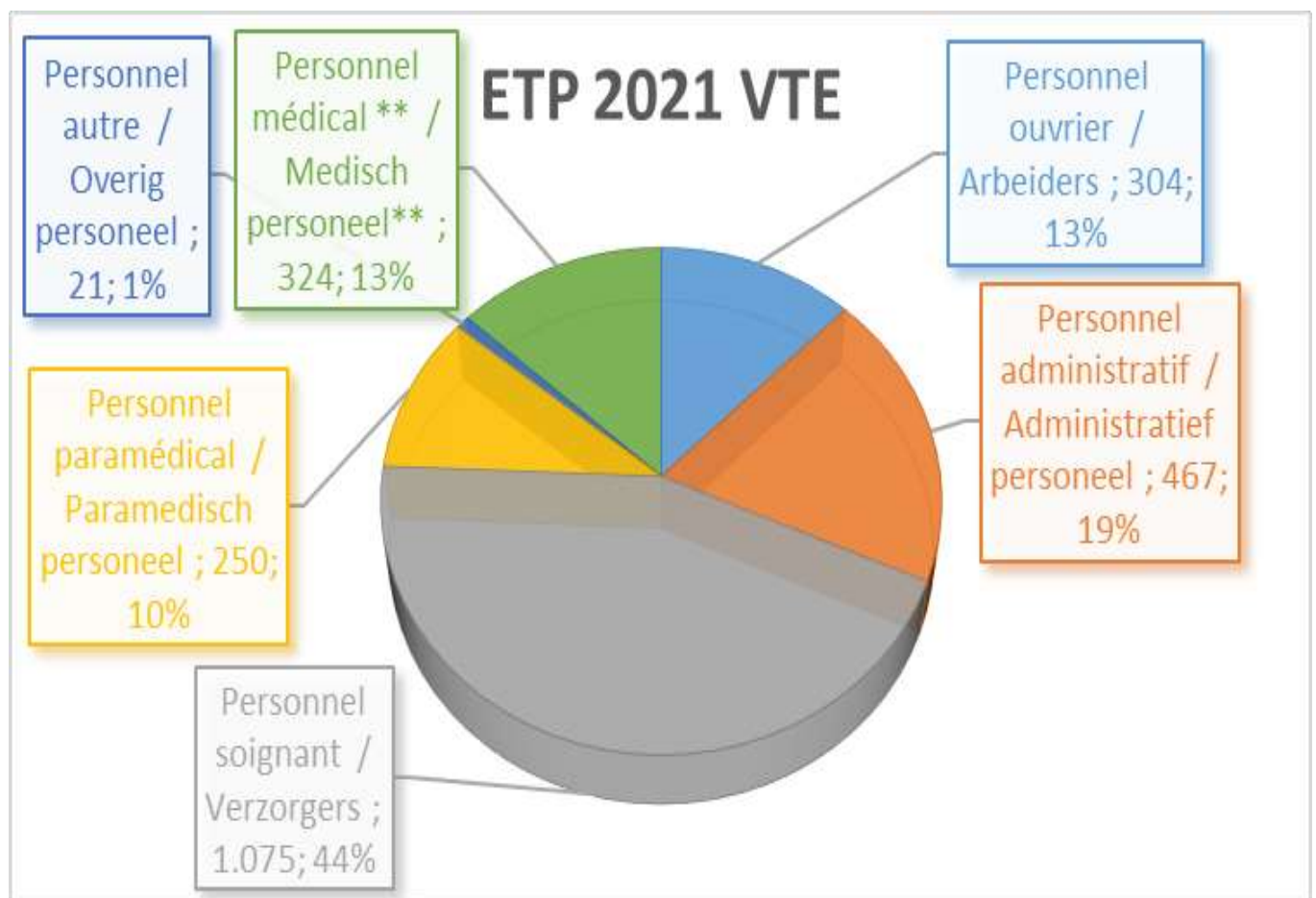


LES EFFECTIFS

Le CHU Brugmann compte en 2021 un effectif moyen* (salarié) de 2.442 ETP – hors détachés OUT mais y compris détachés IN – composé de :

Sans OUT, avec IN*	ETP 2020 VTE	ETP 2021 VTE	Δ	Zonder OUT, met IN *
Personnel ouvrier	316	304	-12	Arbeiders
Personnel administratif	461	467	7	Administratief personeel
Personnel soignant	1.082	1.075	-7	Verzorgers
Personnel paramédical	248	250	2	Paramedisch personeel
Personnel autre	19	21	2	Overig personeel
Personnel médical **	333	324	-9	Medisch personeel**
TOTAL	2.459	2.442	-17	TOTAAL

** personnel médical salarié (hors indépendants)



L'ACTIVITÉ MÉDICALE

	2020	2021	Δ	
Admissions	18.860	20.748	10,0%	Opnamen
One Day	10.115	11.258	11,3%	One Day
Journées	202.264	217.689	7,6%	Ligdagen
Accouchements	2.959	2.746	-7,2%	Bevallingen
Bloc opératoire	9.114	11.153	22,4%	Operatie kwartier
Consultations	252.247	303.828	20,4%	Consultaties
Garde - Urgences	60.827	63.874	5,0%	Wacht - Spoed

BUDGET 2021 ET COMPTES

CHU BRUGMANN	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Résultat d'exploitation	13.237	-1.057.537	-3.143.478	-12.633.682	-5.566.551
Résultat courant	-4.034.871	-5.046.608	-7.210.788	-16.294.162	-9.068.721
Résultat final	121.655	226.305	-1.283.830	-23.396.844	-8.876.009

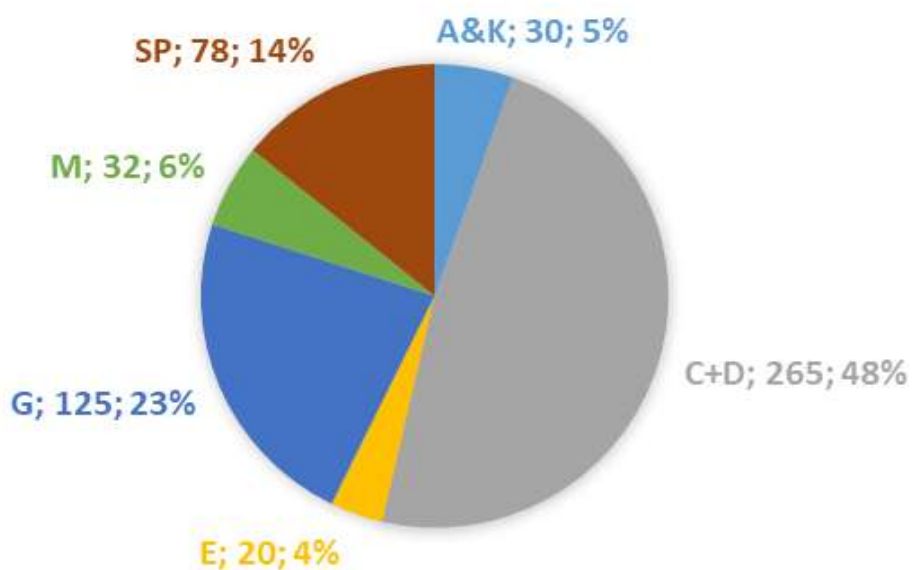
Le résultat final 2021 est meilleur que le budget 2021 établi à -12.568.291 €.

HÔPITAUX IRIS SUD

NOMBRES DE LITS AGRÉÉS

Dienst	Service	LITS BEDDEN	
Neuropsychiatrie	Neuropsychiatrie	A&K	30
Heelkundige & geneeskundige behandelingen	Traitement chirurgical & médical	C+D	265
Kindergeneeskunde	Pédiatrie	E	20
Geriatrie	Gériatrie	G	125
Materniteit	Maternité	M	32
Gespecialiseerde diensten	Services spécialisés	SP	78
		Tot(a)al	550

HOPITAUX IRIS SUD - IRIS ZIEKENHUIZEN ZUID



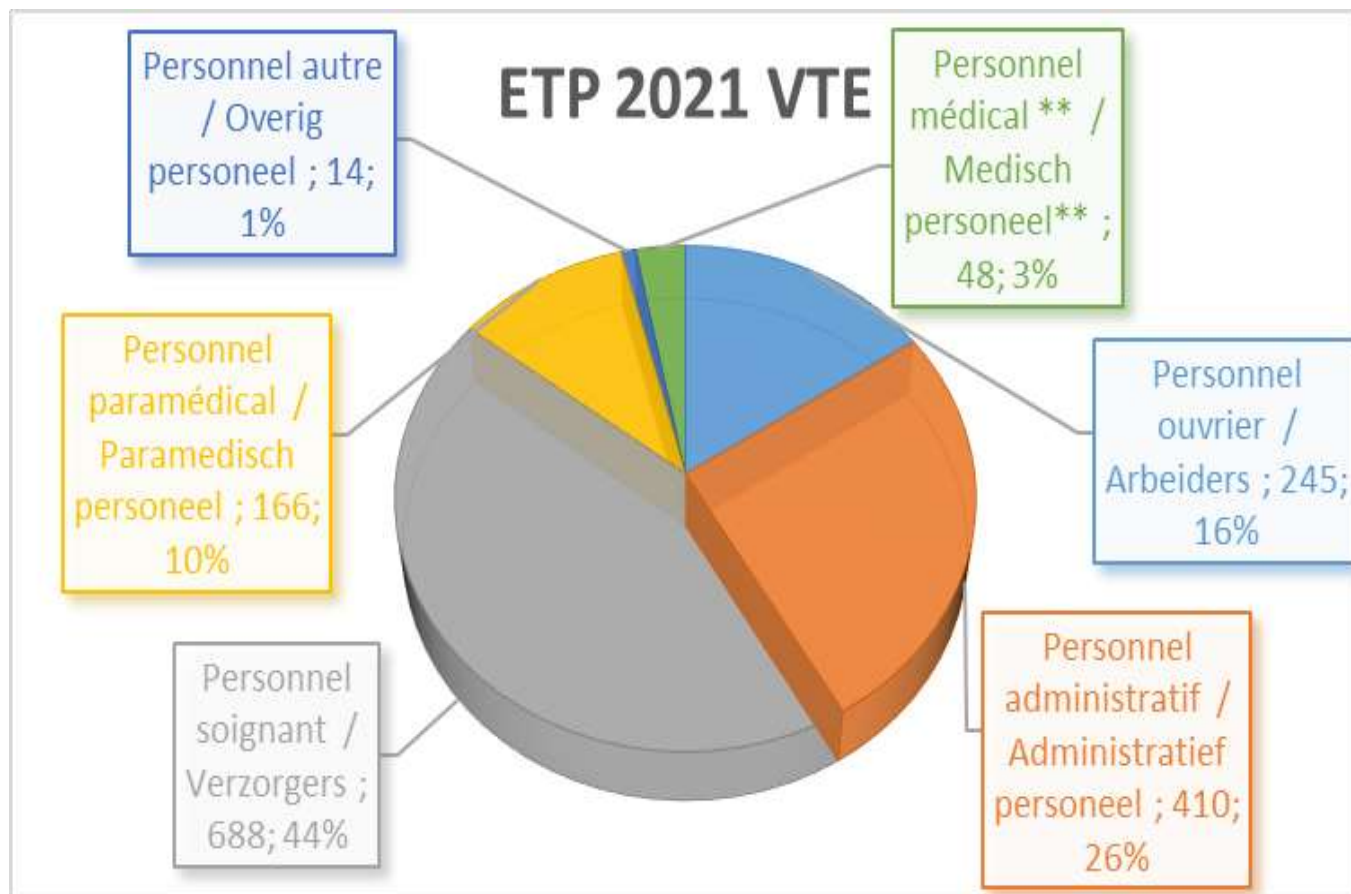
LES EFFECTIFS

HIS compte en 2021 un effectif moyen* (salarié) de 1.571 ETP – hors détachés OUT mais y compris détachés IN – composé de :

Sans OUT, avec IN*	ETP 2020 VTE	ETP 2021 VTE	Δ	Zonder OUT, met IN *
Personnel ouvrier	246	245	0	Arbeiders
Personnel administratif	410	410	-1	Administratief personeel
Personnel soignant	687	688	2	Verzorgers
Personnel paramédical	157	166	9	Paramedisch personeel
Personnel autre	13	14	1	Overig personeel
Personnel médical **	45	48	3	Medisch personeel**
TOTAL	1.557	1.571	14	TOTAAL

** personnel médical salarié (hors indépendants)

A HIS, les médecins sont essentiellement indépendants.



L'ACTIVITÉ MÉDICALE

	2020	2021	Δ	
Admissions	14.892	16.040	7,7%	Opnamen
One Day	17.453	21.472	23,0%	One Day
Journées	120.372	121.757	1,2%	Ligdagen
Accouchements	1.903	2.031	6,7%	Bevallingen
Bloc opératoire	17.643	21.714	23,1%	Operatie kwartier
Consultations	305.626	378.428	23,8%	Consultaties
Garde - Urgences	70.259	74.515	6,1%	Wacht - Spoed

BUDGET 2021 ET COMPTES

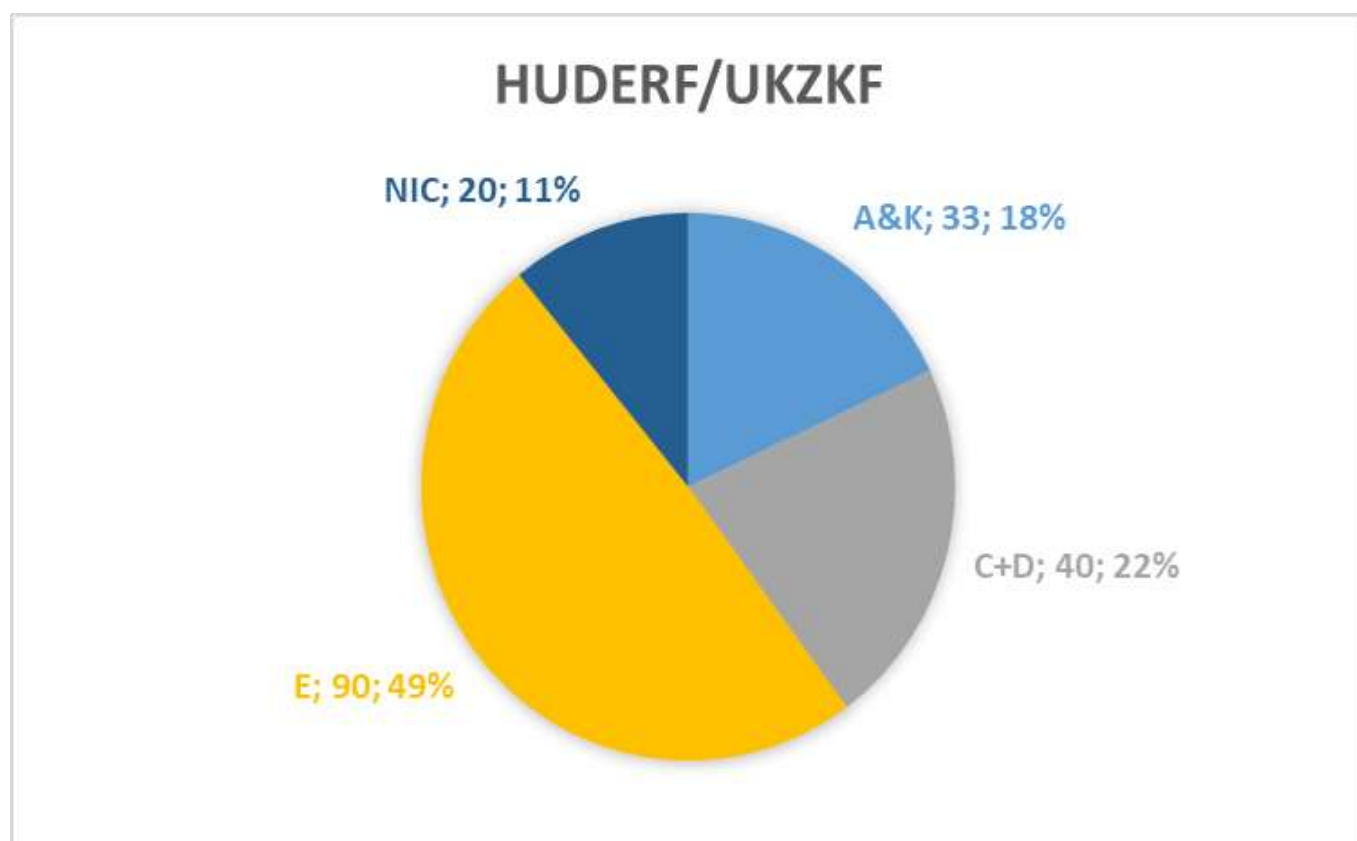
HIS	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Résultat d'exploitation	-1.485.202	-2.384.617	-1.240.585	2.486.664	3.370.000
Résultat courant	-1.779.654	-2.526.699	-1.192.987	2.634.165	3.574.000
Résultat final	3.106	9.648	0	16.824	51.473.000

Le résultat final 2021 estimé est meilleur que budget 2021 établi à -4.215.426 €.

HUDERF

NOMBRES DE LITS AGRÉÉS

Dienst	Service	LITS BEDDEN	
Neuropsychiatrie	Neuropsychiatrique	A&K	33
heelkundige & Geneeskundige behandelingen	Traitement chirurgical & médical	C+D	40
Kindergeneeskunde	Pédiatrie	E	90
Intensieve neonatologie	Soins intensifs néonataux	NIC	20
		Total	183

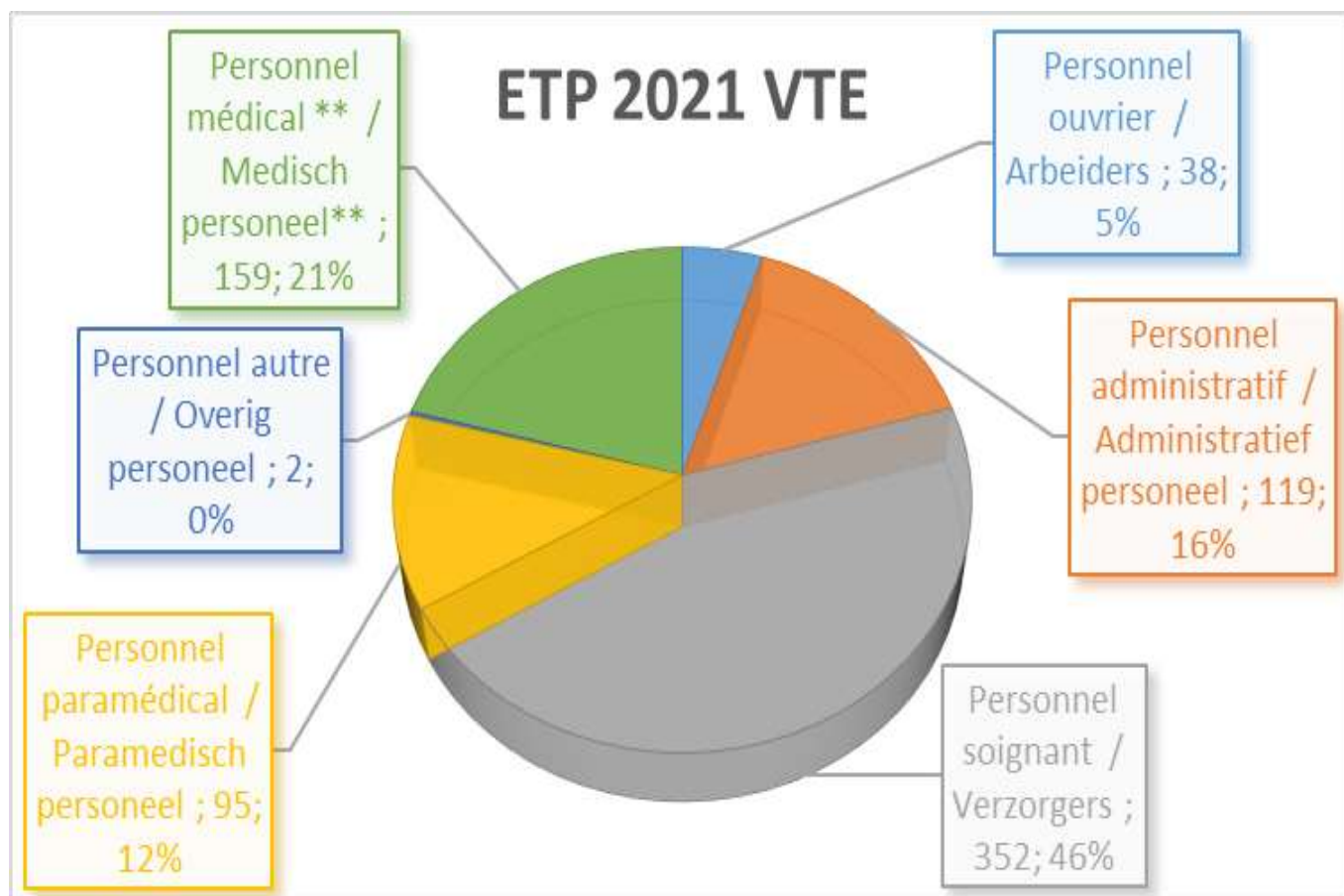


LES EFFECTIFS

L'HUDERF compte en 2021 un effectif moyen* (salarié) de 765 ETP – hors détachés OUT mais y compris détachés IN – composé de :

Sans OUT, avec IN*	ETP 2020 VTE	ETP 2021 VTE	Δ	Zonder OUT, met IN *
Personnel ouvrier	37	38	1	Arbeiders
Personnel administratif	107	119	12	Administratief personeel
Personnel soignant	351	352	1	Verzorgers
Personnel paramédical	87	95	8	Paramedisch personeel
Personnel autre	2	2	0	Overig personeel
Personnel médical **	154	159	6	Medisch personeel**
TOTAL	738	765	27	TOTAAL

** personnel médical salarié (hors indépendants)



L'ACTIVITÉ MÉDICALE

	2020	2021	Δ	
Admissions	4.973	5.102	2,6%	Opnamen
One Day	5.272	6.284	19,2%	One Day
Journées	37.851	39.723	4,9%	Ligdagen
Accouchements	0	0		Bevallingen
Bloc opératoire	2.444	3.776	54,5%	Operatie kwartier
Consultations	100.277	127.610	27,3%	Consultaties
Garde - Urgences	28.288	41.178	45,6%	Wacht - Spoed

L'augmentation très importante de la garde est en partie due à inclusion des avis téléphoniques comme passages aux urgences.

BUDGET 2021 ET COMPTES

HUDERF	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Résultat d'exploitation	-5.471.478	-4.435.838	-3.720.412	-2.602.388	-5.918.821
Résultat courant	-6.174.889	-5.233.161	-4.143.287	-4.043.654	-7.348.488
Résultat final	-4.547.180	-1.263.800	-1.380.390	-1.246.575	-4.851.517

Le résultat final 2021 estimé est inférieur au budget 2021 établi à -3.994.904 €.

INSTITUT JULES BORDET

NOMBRES DE LITS AGRÉÉS

Dienst	Service	LITS BEDDEN	
Heelkundige & geneeskundige behandelingen	Traitement chirurgical & médical	C+D	160
		Tot(a)al	160

L'Institut Bordet a déménagé en novembre 2021 vers une nouvelle infrastructure avec 250 Lits.

LES EFFECTIFS

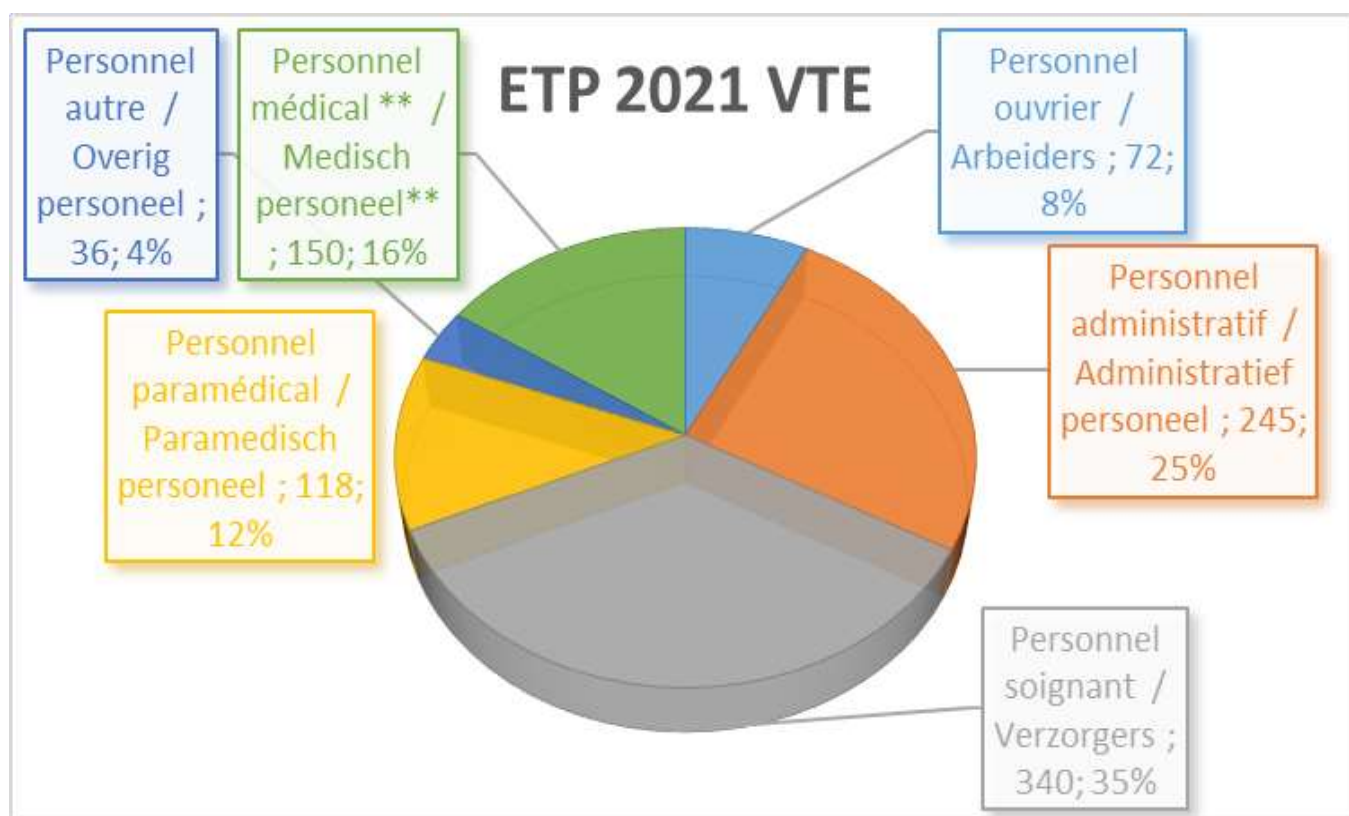
Les données de 2021 sont des estimations.

L'effectif moyen* (salarié) estimé est de 961 ETP – hors détachés OUT mais y compris détachés IN – composé de :

Sans OUT, avec IN*	ETP 2020 VTE	ETP 2021 VTE	Δ	Zonder OUT, met IN *
Personnel ouvrier	68	72	5	Arbeiders
Personnel administratif	226	245	19	Administratief personeel
Personnel soignant	286	340	54	Verzorgers
Personnel paramédical	117	118	1	Paramedisch personeel
Personnel autre	27	36	9	Overig personeel
Personnel médical **	151	150	-1	Medisch personeel**
TOTAL	875	961	87	TOTAAL

* estimation (hors IJB recherche)

** personnel médical salarié (hors indépendants)



L'ACTIVITÉ MÉDICALE

	2020	2021	Δ	
Admissions	4.500	4.774	6,1%	Opnamen
One Day	26.953	29.507	9,5%	One Day
Journées	34.953	33.353	-4,6%	Ligdagen
Accouchements	0	0		Bevallingen
Bloc opératoire	3.842	3.888	1,2%	Operatie kwartier
Consultations	51.348	50.428	-1,8%	Consultaties
Garde - Urgences	0	0		Wacht - Spoed

L'activité a été impactée par le COVID mais également par le déménagement vers le Campus Erasme.

BUDGET 2021 ET COMPTES

IJ BORDET	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Résultat d'exploitation	-4.748.316	-8.237.545	-9.443.664	-8.074.790	-13.300.000
Résultat courant	-4.787.052	-8.169.920	-9.429.188	-8.244.587	-13.450.000
Résultat final	296.131	-5.729.216	-1.084.921	-6.158.675	-13.267.000

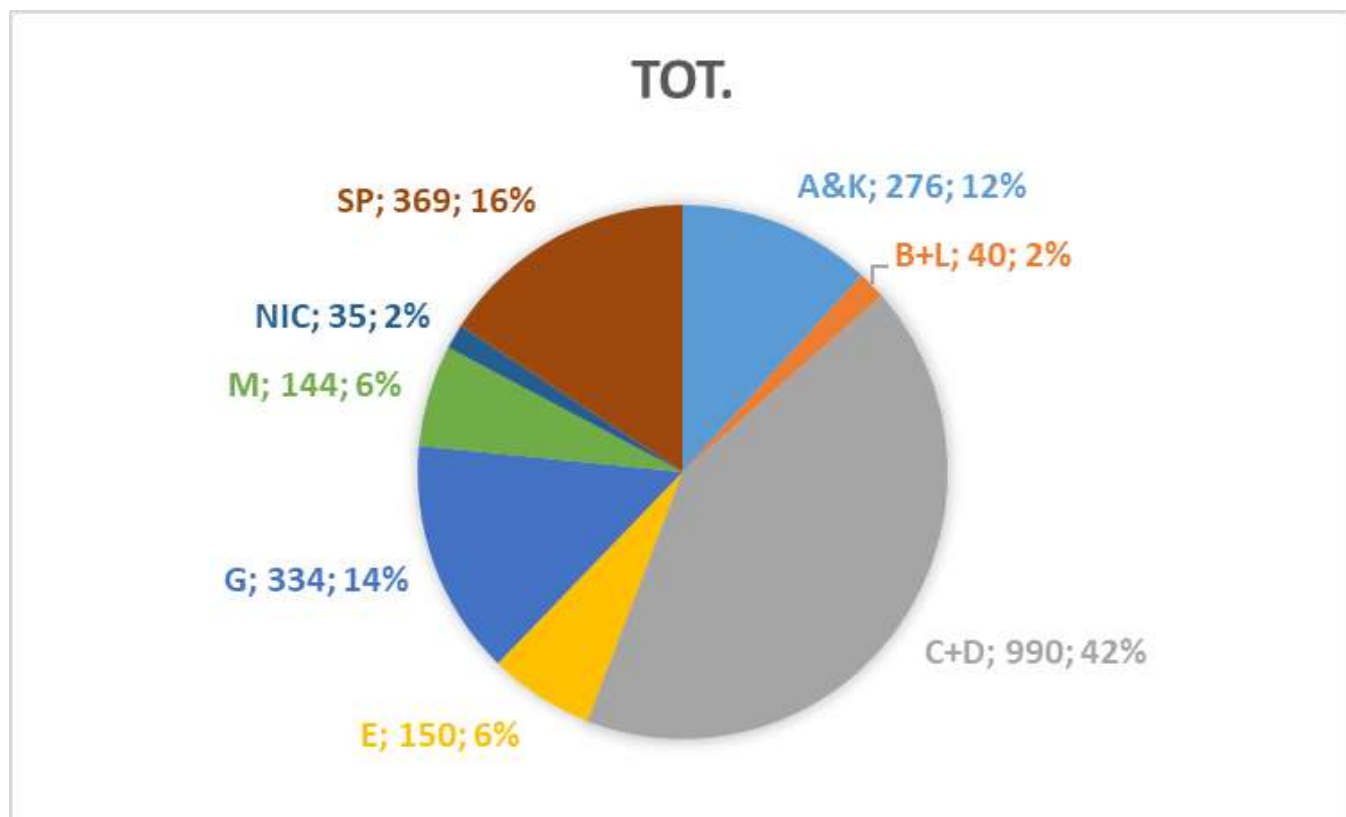
Le résultat final 2021 estimé est -13.267.000 au budget 2021 établi à -5.605.552 €.

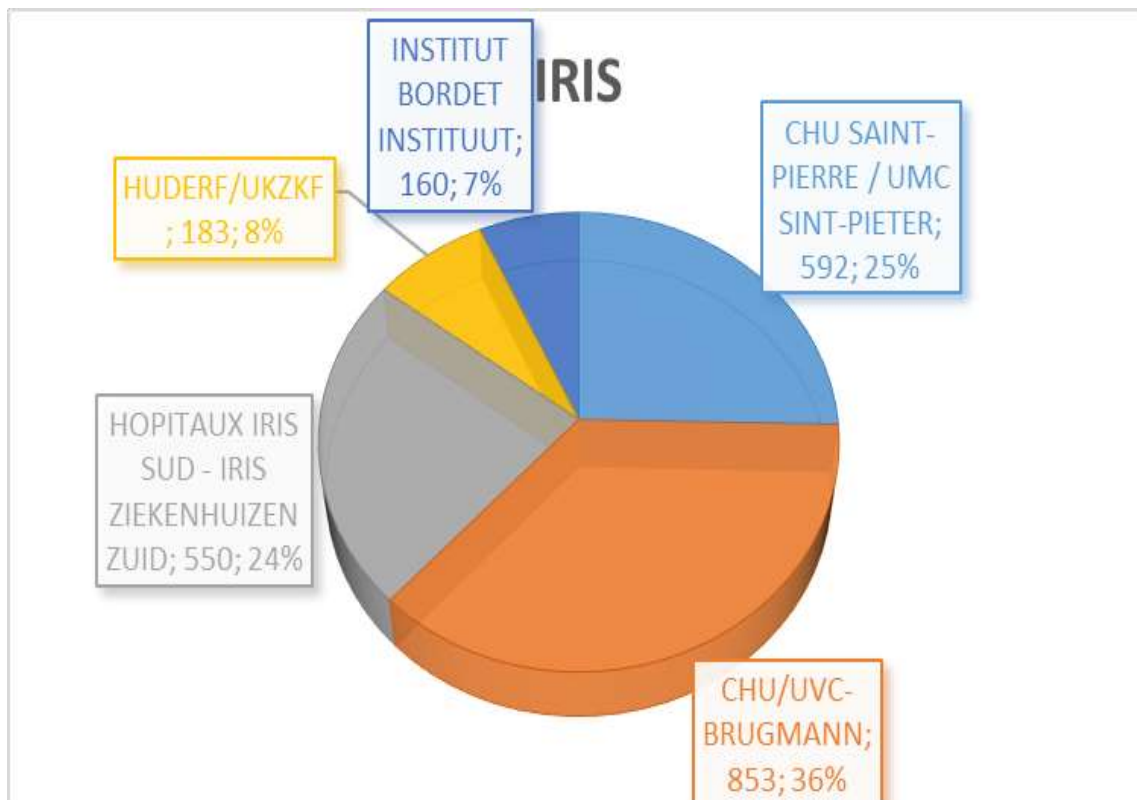
TOTAL 5 HÔPITAUX DE L'ENSEMBLE IRIS

NOMBRES DE LITS AGRÉÉS

Dienst	Service	LITS BEDDEN	
Neuropsychiatrie	Neuropsychiatrie	A&K	276
Tuberculose & besmettelijke aandoeningen	Tuberculose & maladies contagieuses	B+L	40
Heelkundige & geneeskundige behandelingen	Traitement chirurgical & médical	C+D	990
Kindergeneeskunde	Pédiatrie	E	150
Geriatric	Gériatrie	G	334
Materniteit	Maternité	M	144
Intensieve neonatologie	Soins intensifs néonataux	NIC	35
Gespecialiseerde diensten	Services spécialisés	SP	369
		Tot(a)al	2.338

**Bordet à 160 lits*





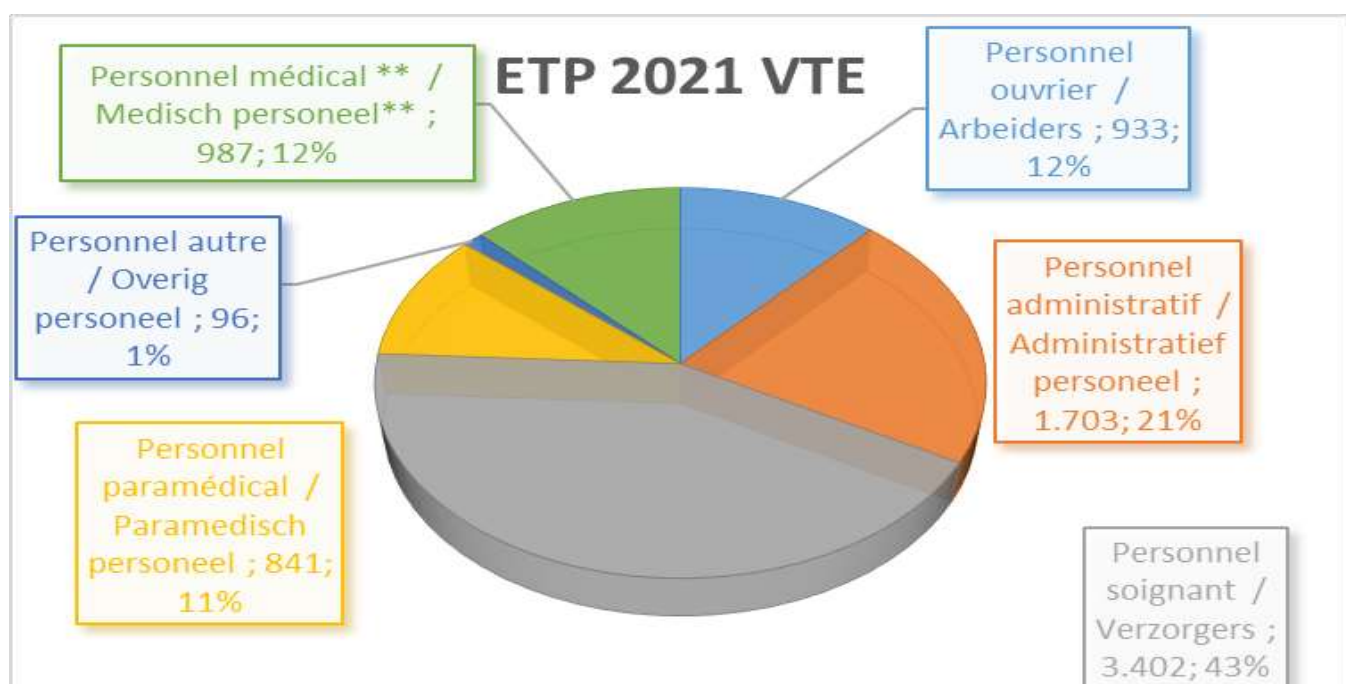
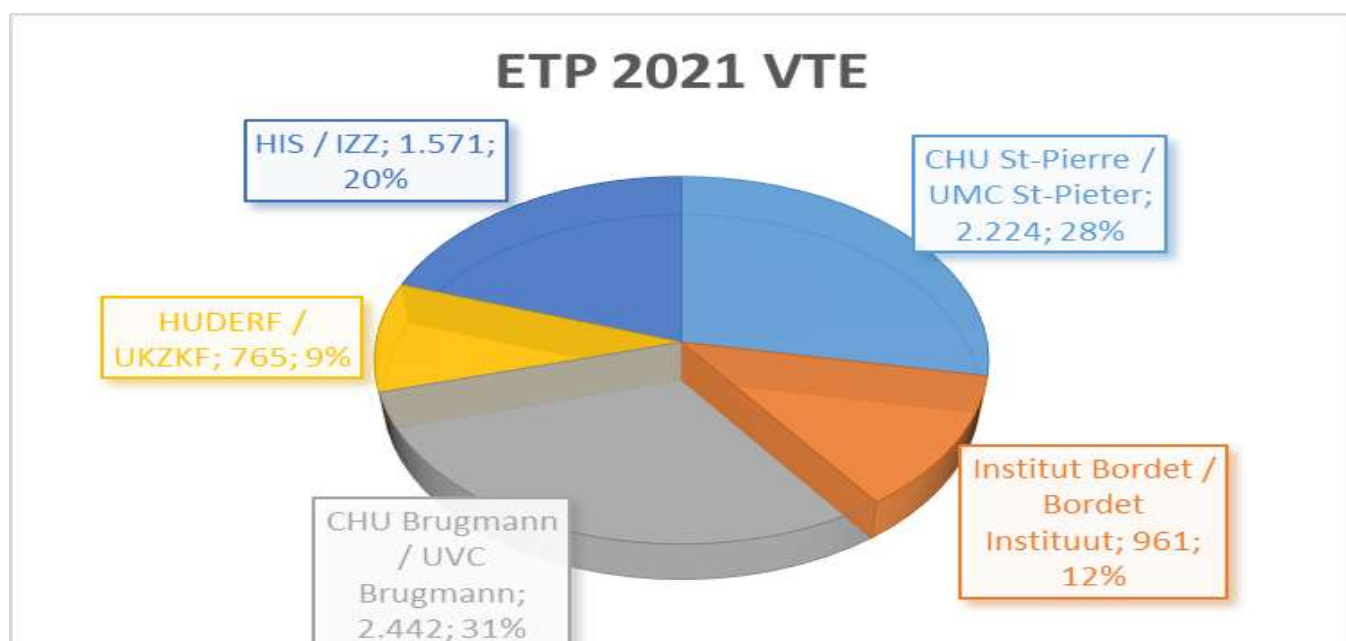
LES EFFECTIFS

Pour l'Institut Jules Bordet, les données de 2021 sont des estimations.

Rapporté aux institutions hospitalières, l'effectif se répartit de la façon suivante :

Sans OUT, avec IN*	ETP 2020 VTE	ETP 2021 VTE	Δ	Zonder OUT, met IN *
CHU St-Pierre	2.193	2.224	31	UMC St-Pieter
Institut Bordet	875	961	87	Bordet Instituut
CHU Brugmann	2.459	2.442	-17	UVC Brugmann
HUDERF	738	765	27	UKZKF
HIS	1.557	1.571	14	IZZ
TOTAL	7.822	7.963	141	TOTAAL

* issu des contrôles d'activité hors IJB recherche



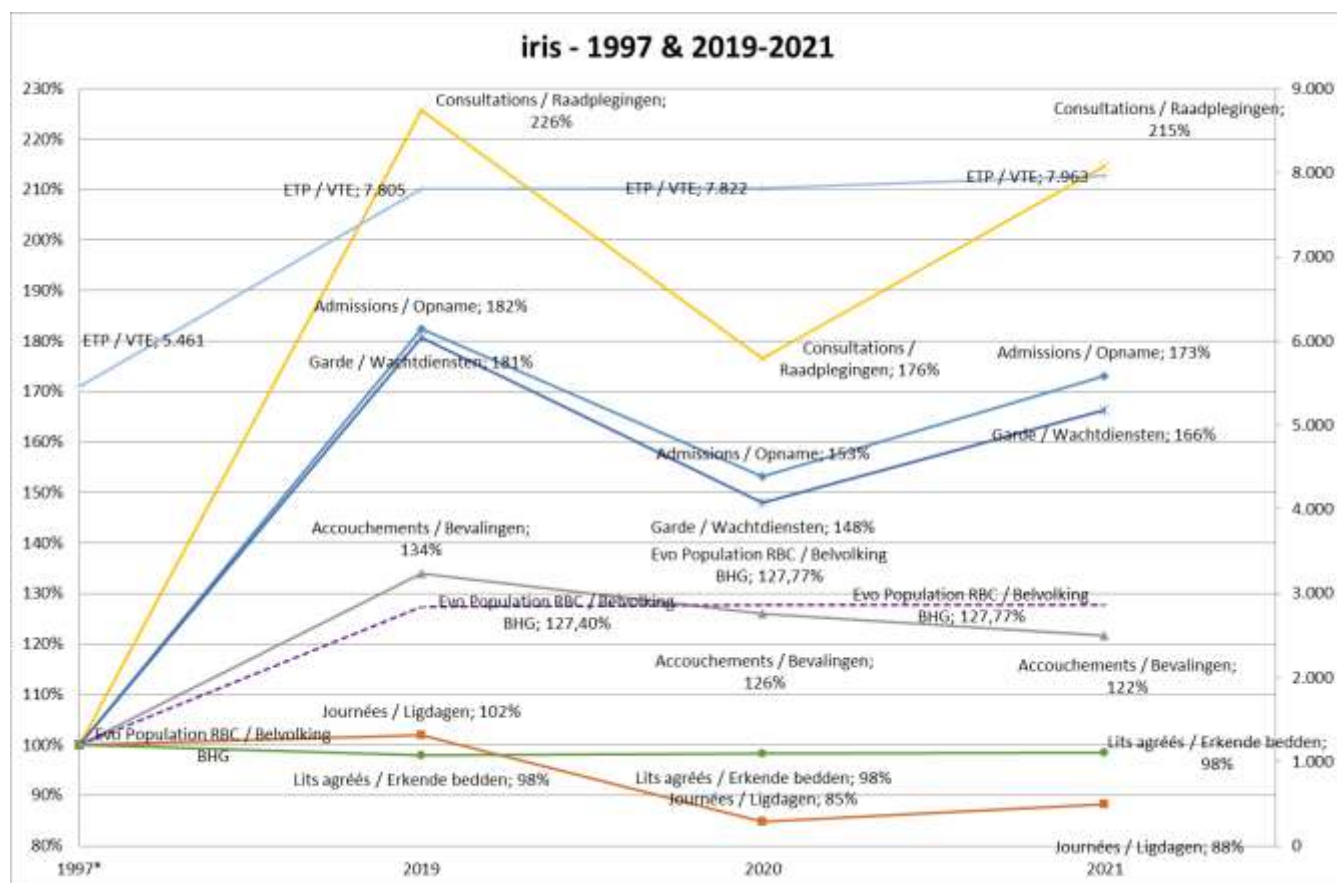
L'ACTIVITÉ MÉDICALE

	2020	2021	Δ	
Admissions	60.084	64.858	7,9%	Opnamen
One Day	79.959	93.465	16,9%	One Day
Journées	544.613	567.260	4,2%	Ligdagen
Accouchements	7.665	7.407	-3,4%	Bevallingen
Bloc opératoire	43.270	53.805	24,3%	Operatie kwartier
Consultations	1.037.290	1.261.205	21,6%	Consultaties
Garde - Urgences	227.154	255.303	12,4%	Wacht - Spoed

L'activité de l'année a encore été fortement impactée par la pandémie de COVID-19, mais présente une reprise par rapport à l'année 2020 impactée par des mesures plus restrictives.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DEPUIS 1997

L'année 2021 a également été fortement impactée par la pandémie de la COVID-19.



BUDGET 2021 ET COMPTES 2021 (ESTIMATIONS PROVISOIRES)

En 2021, le résultat final consolidé du réseau est positif estimé à +27 Mios €.

Le résultat de HIS, influencé par des éléments exceptionnels très importants, occulte les déficits importants à l'HUDERF, au CHU Brugmann et à l'institut Bordet.

L'institut Bordet est impacté par les conséquences du déménagement vers le site d'Anderlecht en novembre 2021.

Rappelons que depuis 2016, le versement par les communes de 10.000.000€ découlant de l'Ordonnance régionale de 2003 dans le cadre des missions d'intérêt général que les communes délèguent aux hôpitaux iris, est imputé en subside d'exploitation, et non plus en couverture du déficit. Ce changement fait suite à la décision de la Commission européenne du 05 juillet 2016.

Par hôpital, le suivi budgétaire se présente comme suit :

2021	Budgets / Begrotingen	Comptes / Rekeningen ¹	Δ	
CHU St-Pierre	-888.416	2.494.472	3.382.888	UMC St-Pieter
Institut Bordet	-5.605.552	-13.267.000	-7.661.448	Bordet Instituut
CHU Brugmann	-12.568.291	-8.876.009	3.692.282	UVC Brugmann
HUDERF	-3.994.904	-4.851.517	-856.613	UKZKF
Tot BXL	-23.057.162	-24.500.054	-1.442.891	BXL Tot
HIS	-4.215.426	51.473.000	55.688.426	IZZ
TOTAL IRIS	-27.272.588	26.972.946	54.245.534	IRIS TOTAAL

¹ Estimations arrondies non-approuvées par les Assemblées générales des associations locales (hors intervention des communes)

Au niveau de la **Ville de Bruxelles**, l'évolution des 4 Hôpitaux additionnés est la suivante :

HOPITAUX Ville de Bruxelles	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Résultat d'exploitation	-11.105.879	-16.341.115	-15.947.612	-22.102.364	-24.913.164
Résultat courant	-16.954.341	-25.603.420	-20.925.858	-29.606.066	-29.845.037
Résultat final	-1.133.374	23.412.266	12.571.736	-20.024.185	-24.500.054

Au niveau **iris**, l'évolution des 5 Hôpitaux additionnés est la suivante :

IRIS	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Résultat d'exploitation	-12.591.081	-18.725.732	-17.188.197	-19.615.700	-21.543.164
Résultat courant	-18.733.995	-28.130.119	-22.118.845	-26.971.901	-26.271.037
Résultat final	-1.130.268	23.421.913	12.571.736	-20.007.361	26.972.946

La pandémie impacte très fortement les recettes et les charges des hôpitaux, les pensions des statutaires sont également pénalisantes mais les résultats sont très contrastés.

Au niveau du résultat courant (hors éléments exceptionnel), selon les estimations, HIS est bénéficiaire de +3,6 Mios €, St-Pierre est à l'équilibre, l'Huderf est en perte de -7,3 Mios € ; Brugmann est en perte de -9,1 Mios € et Bordet est en perte de -13,5 Mios €.

Les comptes définitifs 2021 seront présentés en août 2022 dans le rapport de la Faïtière destiné aux Communes associées au réseau iris.

COLLÈGE FINANCES

Il rassemble les responsables financiers des hôpitaux et de la faîtière iris, avec l'objectif de coordonner les initiatives et de régler ensemble des problèmes d'ordre comptable, fiscal, budgétaire, bancaire, ...

Composition au 31 décembre 2021

Nancy ABBELOOS	iris-Faîtière
Patrice BRAHY	Huderf
Daniel DE BRABANDERE	iris-Faîtière
Patrick DOMINE	CHU Brugmann
Laurence MARTIN	Hôpitaux iris Sud
Nathalie PINTENS	CHU Saint-Pierre
Marianne RAICK	Jules Bordet

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CIRCULAIRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'ENSEMBLE IRIS

CA du 27/01/2021 – Circulaire relative à la tutelle exercée par iris-Faïtière.

CA du 26/05/2021 – Avenant à la circulaire relative à la tutelle exercée par iris-Faïtière.

CA du 30/06/2021 – Circulaire relative aux rémunérations et avantages des mandataires publics au sein de l'ensemble iris.

BUDGETS DES ASSOCIATIONS

CA du 27/01/2021 - CHUBrg - Budget 2021.

CA du 27/01/2021 - HUDERF - Budget 2021 et Budget d'investissements 2021.

CA du 24/02/2021 - CHUBxl - Budget 2021.

CA du 24/02/2021 - IJB - Budget d'investissements 2021.

CA du 31/03/2021 - CHUSTP – HUDERF - Budget d'investissements 2021.

CA du 28/04/2021 - CHUBrg –New Bordet - Budget d'investissements 2021.

CA du 26/05/2021 - HIS - Budget 2021 et Budget d'investissements 2021.

CONTRÔLES D'ACTIVITÉ MENSUELS ET TRIMESTRIELS

CA du 27/01/2021 - Hôpitaux - CAM 12/2020.

CA du 24/02/2021 - Hôpitaux - CAM 12/2020 et CAM CUMUL 01/2021.

CA du 31/03/2021 - Hôpitaux - CAM 02/2021 et CAM CUMUL 02/2021.

CA du 31/03/2021 - iris-Achats - Rapports d'activité 2021/T1.

CA du 28/04/2021 - Hôpitaux - CAM 03/2021 et CAM CUMUL 03/2021.

CA du 26/05/2021 - Hôpitaux - CAM 04/2021 et CAM CUMUL 04/2021.

CA du 30/06/2021 - Hôpitaux - CAM 05/2021 et CAM CUMUL 05/2021.

CA du 30/06/2021 - iris-Achats - Rapports d'activité 2021/T2.

CA du 25/08/2021 - Hôpitaux – CAM 07/2021 et CAM CUMUL 07/2021.

CA du 29/09/2021 - Hôpitaux - CAM 08/2021 et CAM CUMUL 08/2021.

CA du 27/10/2021 - Hôpitaux - CAM 09/2021 et CAM CUMUL 09/2021.

CA du 24/11/2021 - Hôpitaux - CAM 10/2021 et CAM CUMUL 10/2021.

CA du 15/12/2021 - Hôpitaux - CAM 11/2021 et CAM CUMUL 11/2021.

RAPPORTS ANNUELS

CA du 30/06/2021 – iris-Faïtière – Rapport annuel d'activité 2020 et arrêt des comptes.

CA du 25/08/2021 - Comptes 2020 des hôpitaux - Rapport aux communes.

CA du 29/09/2021 – Conventions missions de service public SIEG 2020 - Rapport aux communes.

CA du 15/12/2021 - iris-Achats - Rapport annuel d'activité 2020 et budget 2022.

E-LEARNING

Pour iris-Academy, l'année 2021 a été marquée par trois évolutions majeures:

- Le système a fait l'objet d'un upgrade important.
- Les plans de formation personnels de l'HUDERF et du CHU Brugmann pour le département infirmier ont été intégrés au système.
- Grâce à une collaboration avec le LHUB-ULB, des formations obligatoires sont mises en place pour les équipements médicaux.

MISE À JOUR DU SYSTÈME

Une vaste mise à niveau du système a permis d'introduire les fonctionnalités nécessaires suivantes :

- tableau de bord individuel pour les utilisateurs avec des formations obligatoires/non obligatoires (plan de formation personnel)
- un suivi ciblé et convivial par département, service ou matière. Le système offre des possibilités étendues de suivi sous forme de présentations graphiques et d'exportation Excel pour les compétences acquises.
- système d'inscription automatique pour des formations en présentiel avec administration de la formation et approbation par les responsables (inscriptions, notifications par e-mail, approbations, présences, évaluations). Il s'agit d'une avancée de taille: grâce à Iris-Academy, le personnel pourra s'inscrire automatiquement aux formations traditionnelles, avec un suivi des résultats, des listes de présence et une gestion simplifiée pour les services de formation.

PLANS DE FORMATION

Le plan de formation pour le département infirmier de l'HUDERF et du CHU Brugmann est intégré dans iris-Academy: lors de la connexion, chaque membre du personnel voit un aperçu de son statut de formations, des formations à suivre et de la validité des compétences acquises. Les travailleurs sont également avertis lorsqu'un certificat est sur le point d'expirer.

Pour rendre cette fonctionnalité possible, une coopération intensive a été menée avec les services informatiques, les services RH et les directions infirmières. L'échange de données (profils professionnels, départements, etc.) a été un véritable défi. iris-Academy a coordonné une partie importante des opérations informatiques de back-end (listes de données, attribution de profils, etc.).

L'intégration avec des systèmes RH modernes est également possible.

EQUIPEMENTS MÉDICAUX

Pour l'utilisation des gazomètres, lecteurs de glycémie et des radiomètres, un parcours de formation a été mis en place pour le CHU Brugmann, l'HUDERF et le CHU Saint-Pierre en collaboration avec le LHUB-ULB.

Désormais, le personnel utilisant l'équipement doit d'abord obtenir le certificat auprès d'iris-Academy afin d'avoir accès à l'appareil médical. A cet effet, après la formation, un certificat est automatiquement envoyé au laboratoire qui règle l'accès aux machines.

MISES À JOUR DU CONTENU, NOUVEAUTÉS ET ACTIVITÉS

- Le LHUB-ULB a rejoint iris-Academy
- Tutoriels IF-IC : Qu'est-ce que l'IFIC ? - Mise en œuvre IFIC - IFIC : aspects pratiques
- Modules de simulation interactifs fixation : 3 modules & quiz
- Lancement du projet "diagnostic des douleurs abdominales" avec le service de chirurgie pédiatrique de l'HUDERF
- Extension du programme de formation pour les PG avec 4 quiz et 5 tutoriels supplémentaires sur les logiciels et la sécurité.
- PMH (prescription médicaments hospitalière : ce cours est créé et géré par les départements eux-mêmes, après des ateliers par l'équipe d'iris-Academy
- ENNOV : ce cours est créé et géré par les départements eux-mêmes, après des ateliers par l'équipe d'iris-Academy.
- Gemplus 500 : module de formation avec quiz
- ABL-90 : module de formation avec quiz
- Afinion 2 : module de formation avec quiz
- Sécurité des dispositifs médicaux : module de simulation interactif
- Voie Veineuse Périphérique (VVP) sous écho-guidage : module de simulation interactif
- Mise à jour des modules RCP (réanimation)
- Mise à jour des modules d'hémovigilance
- Assistance technique aux utilisateurs via le service support
- Mises à jour et gestion du site web iris-Achats

CHIFFRES

Nombre total de visiteurs à la plateforme vidéo en 2021 : 2184

Nombre total de certificats obtenus en 2021 : 1929

TENDANCE 2022

Augmentation prévue, certificats déjà obtenus entre le 01/01/22 et le 01/04/22 : 784
(sous l'influence des conditions liées à l'accréditation)

ÉQUIPE IRIS-ACADEMY

Au 31 décembre 2021

Michiel RENIER	Coordinateur
Céline VAN RAEMDONCK	Gestionnaire système & responsable support
Bénédicte REGNIER	Développeuse e-learning
Philippine CARYN	Développeuse e-learning, vidéaste
Luda MALTSEVA	Graphiste

PLAN LANGUES

COURS PROFESSIONNELS DE NÉERLANDAIS, FRANÇAIS ET ANGLAIS

Le plan langues des hôpitaux iris vise à améliorer les compétences linguistiques des professionnels du secteur des soins de santé par le biais d'un blended learning sur mesure, et à améliorer ainsi la qualité des soins de santé. Depuis 2006, le plan langues d'iris a pour objectif de garantir aux patients actuels et futurs un service de qualité grâce aux cours de langues. En offrant des formations innovantes de "néerlandais, français et anglais professionnel au travail" pendant les heures de travail, nous concrétisons un plan réaliste en harmonie avec le planning professionnel du personnel. Nous avons créé un grand élan chez les membres du personnel des hôpitaux iris, qui leur donne envie de travailler leur bi- et multilinguisme.

Nous offrons surtout des cours de **néerlandais** afin de garantir le bilinguisme du personnel. Il y a également une offre plus limitée de cours d'**anglais**, car la réalité bruxelloise exige des services multilingues. Nous fournissons également un certain nombre de cours de **français** en groupe ainsi qu'un module de français écrit via l'enseignement à distance, à l'intention des allophones ou des membres du personnel néerlandophones qui désirent améliorer leur niveau de français. Notre plan langues est ainsi devenu une valeur sûre au sein de l'offre de formations des hôpitaux iris.

Notre priorité est la formation du personnel de première ligne, comme l'accueil et les urgences. Aux urgences, nous offrons des prestations sur mesure; en fonction des horaires variables de leur personnel, nous assurons une demi-heure de cours privé par semaine. Les hôpitaux tirent un bénéfice d'une amélioration des compétences linguistiques du personnel de différents services et catégories professionnelles. C'est pourquoi nous ouvrons notre plan langues à **tous les membres du personnel intéressés** (moyennant accord de leur supérieur hiérarchique) qui veulent suivre une heure de cours par semaine en groupe.

Nous avons pu commencer nos cours pour la nouvelle année scolaire 2020-2021 **fin septembre** dans les différents hôpitaux avec **752 étudiants**. Bien entendu, nous avons dû tenir compte de la capacité maximale des salles lors de la constitution des groupes, afin de respecter les règles de distance. En outre, les salles de classe étaient ventilées, les gens devaient porter un masque et du gel désinfectant était présent partout.

L'ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE ÉLECTRONIQUE HOPITAAL

Depuis 2012, notre environnement d'apprentissage électronique **HOPITAAL** est accessible aux étudiants. HOPITAAL nous donne la possibilité d'élaborer pour nos étudiants des projets d'apprentissage en dehors des cours. Il est important pour nous que notre environnement d'apprentissage électronique continue à évoluer et à grandir. HOPITAAL est accessible via <http://iris-academy.brussels>.



LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

Dans un rapport d'activités semestriel, la mise en œuvre concrète et les résultats du plan langues dans l'ensemble du réseau iris sont décrits en détail. Certains aspects sont faciles à représenter par des chiffres clairs, comme le nombre de groupes, la participation et les résultats des tests. D'autres aspects, tels que le déroulement et le contenu des cours, les sensibilités et les progrès sont également traités en profondeur dans les différentes notes explicatives. Ces rapports semestriels sont transmis aux organes de direction du réseau iris et au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

ÉQUIPE PLAN LANGUES

Au 31 décembre 2021

Katrin HERTOGS

Lien JANSEN

Olivia KOENTGES

Luda MALTSEVA

Anneleen MAMPAEY

Gerlinde GHYSENS

Lieze WALCARIUS

Dorien MOONENS

Professeur de langue

Coordinatrice du Plan Langues

Professeur de langue

Graphiste e-learning

Professeur de langue

Professeur de langue

Professeur de langue

Professeur de langue

BILAN 2021

Au cours de l'année 2021, iris-Achats a traité un volume de 68.649.448 € TVAC répartis comme suit : 52.557.939 € tvac ont été attribués et 16.091.509 € TVAC ont été lancés (marchés publiés) et feront l'objet d'une attribution en 2022.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS LANCÉS EN 2020 ET ATTRIBUÉS EN 2021

Imagerie médicale :

- 5 échographes haut de gamme pour la radiologie ;
- 7 échographes haut de gamme pour la cardiologie.

Laboratoire :

- Acquisition, installation et maintenance d'un spectromètre de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS : Inductively Coupled Plasma Mass Spectrometry) ;
- Mise à disposition, installation et maintenance d'un analyseur de spectrométrie de masse entièrement automatisé pour dosage d'échantillons cliniques avec fourniture de réactifs.

Dispositifs médicaux :

- Matériel de cathétérisme cardiaque ;
- Achat de consommables de dialyse et mise à disposition de moniteurs de dialyse.

Pharmaceutique :

- Produits de contraste à visée radiologique.

MARCHÉS LANCÉS ET ATTRIBUÉS EN 2021

Imagerie médicale :

- Livraison, mise en service et maintenance d'un mammographe numérique avec tomosynthèse, de 3 résonances magnétiques (dont une 1,5 T et une 3T pour la radiologie et une 1,5 T de simulation pour la radiothérapie), un scanner de simulation pour la radiothérapie, une salle de radiographie numérique pour le thorax et 2 échographes ;
- Livraison, installation et maintenance d'une résonance magnétique 3 T ;
- Treize échographes pour diverses disciplines médicales.

Laboratoire :

- Mise à disposition, installation et maintenance de systèmes automatisés pour la détection de la croissance des micro-organismes dans les hémocultures avec fourniture des flacons d'hémocultures ;
- Fourniture de tigettes de glycémie avec mise à disposition d'un système POCT.

Dispositifs médicaux :

- Livraison, installation et maintenance d'une centrale et de monitorings fœtaux ;
- Blouses de protection à usage unique ;
- Thermomètres digitaux ;
- Gants à usage unique non stériles en nitrile ;
- Robot chirurgical pour prothèses de genoux ;
- Tigettes de glycémie avec mise à disposition de lecteurs.

Consommable :

- Sacs poubelle.

Service :

- Désignation d'un bureau de secrétariat social ;
- Levée, tri, acheminement et distribution des envois postaux.

Informatique :

- Installation, implémentation et maintenance d'un module de tarification et de facturation et d'un module de gestion des patients - Prolongation durée du marché.

MARCHÉS LANCÉS EN 2021 DEVANT ÊTRE ATTRIBUÉS EN 2022

Les marchés lancés en 2021 et devant être attribués en 2022 sont les suivants :

- L'obtention de la dispense partielle du versement du précompte professionnel pour les projets de recherche et de développement régie par les articles 275/3 et suivants du code des impôts sur les revenus de 1992 ;
- Injecteurs pour l'imagerie médicale ;
- Produits radio-isotopiques ;
- Kits d'inflation pour ballons vasculaires ;
- Gamme de fils guides 0.035" pour guidage de cathéters vasculaires ;
- Matériel de prélèvement de biopsie en gastro-entérologie ;
- Enlèvement et traitement de déchets hospitaliers avec location et fourniture de conteneurs ;
- Location, nettoyage et maintenance de matelas dynamiques pour usage hospitalier.

LES COLLABORATIONS AVEC D'AUTRES CENTRALES D'ACHATS

10 marchés ont été sous-traités auprès de l'UGAP au cours de cette année :

Pour les Hôpitaux Iris Sud

- Acquisition et maintenance d'un MACS ;
- Installation et maintenance d'un RIS on WEB ;
- Installation d'un système de reconnaissance vocale ;
- Maintenance d'un PACS on WEB.

Pour l'Institut J. Bordet

- Acquisition de lits et de tables de chevet ;
- Acquisition de fauteuils ;
- Installation et maintenance d'un PACS on WEB ;
- Acquisition de chariots ;
- Acquisition de mobilier d'officine.

Pour le CHU Saint Pierre

- Acquisition et maintenance d'un PACS.

AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES DE 2021

2021 a vu la conclusion d'une convention de partenariat avec les CPAS suivants :

- Le CPAS de la Ville de Bruxelles ;
- Le CPAS de Saint-Gilles ;
- Le CPAS de Watermael-Boitsfort ;
- Le CPAS de Woluwe Saint-Lambert ;
- Le CPAS d'Evere.

Dans ce cadre, le CPAS de la Ville de Bruxelles a participé aux marchés suivants :

- Blouses de protection à usage unique ;
- Gants à usage unique non stériles en nitrile.

Toujours dans ce cadre, le CPAS de Watermael-Boitsfort a participé au marché suivant : Tigettes de glycémie avec mise à disposition de lecteurs.

L'Hôpital Académique Erasme a participé ou participera aux marchés suivants :

- Mise à disposition, installation et maintenance de systèmes automatisés pour la détection de la croissance des micro-organismes dans les hémocultures avec fourniture des flacons d'hémocultures ;
- Fourniture de tigettes de glycémie avec mise à disposition d'un système POCT ;
- Enlèvement et traitement de déchets hospitaliers avec location et fourniture de conteneurs ;
- Location, nettoyage et maintenance de matelas dynamiques pour usage hospitalier ;
- Fourniture de gaz et d'électricité.

ÉQUIPE IRIS-ACHATS

Au 31 décembre 2021

Jean DE MEERSMAN	Acheteur – marchés équipements
Jean-Christophe GAUTIER	Directeur des Achats
Nabil HAYEF	Acheteur – marchés pharmaceutiques
Alice MAQUESTIAU	Conseillère juridique et marchés de services
Anna Mangialetto	Acheteuse – marchés pharmaceutiques
Coralie PION	Secrétaire de direction
Jean-François SERVAIS	Acheteur – marchés dispositifs médicaux
Carmen SANCHEZ	Secrétaire de direction
Dirk THIELENS	Directeur général a.i.
Vincent VANDEVELDE	Acheteur – marchés nursing
Serge VAN PRAET	Pharmacien

APPEL À PROJETS

Cette année, ce sont 11 dossiers qui ont été introduits suite à l'appel à projets 2021.

Le critère « multisites » primordial pour l'acceptation d'un dossier a bien été respecté.

Sur ces 11 projets, 6 projets de recherche ont été retenus par le Comité scientifique.

Cette Commission réunit 5 médecins faisant partie de l'ensemble iris, soit un membre par hôpital ainsi que 5 médecins extérieurs au réseau. Celle-ci est présidée par le Professeur Olivier MICHEL, Chef de Service à la Faculté de Médecine de l'ULB.

Les promoteurs de ces 6 projets retenus collaborent en outre avec l'Institut Jules Bordet, le CHU Saint-Pierre, le CHU Brugmann, l'Hôpital Universitaire des Enfants-Reine Fabiola, les Hôpitaux Iris Sud, mais également avec l'ULB et LHUB-ULB.

Un montant de 120.000 € a été alloué pour subvenir à ces 6 projets nominés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IRIS-RECHERCHE

Au 31 décembre 2021

M. Nicolas DECONINCK	Président
Mme Isabelle EMMERY	Secrétaire
M. Etienne WÉRY	Trésorier
M. Renaud WITMEUR	
M. Olivier COLIN	
M. Jeroen SCHOENMACKERS	
Mme Dominique de VALERIOLA	
Mme Isabelle LOEB	
M. Gert VAN ESBROECK	
M. Pierre WAUTHY	

VOLET REPRÉSENTATION

NIVEAU RÉGIONAL

CONSEIL CONSULTATIF DE LA SANTÉ ET DE L'AIDE AUX PERSONNES

Commission de la Santé – section hôpitaux : le l'ensemble iris y compte depuis 2010 huit représentants, dont 4 effectifs et 4 suppléants. Suite à plusieurs départs, une demande de remplacement de représentants d'iris a été transmise à la CCC, sans réponse à ce jour.

ABRUMET

L'ASBL Abrumet a été créée en 2005 afin de développer un projet visant à améliorer les échanges d'informations médicales des patients entre les différents prestataires de soins. Abrumet est la seule ASBL à ce jour à réunir les hôpitaux bruxellois (privés, publics et universitaires) avec les associations de médecine générale : la FAMGB (Fédération des Associations de Médecins Généralistes Bruxellois) et le BHAK (Brusselse Huisartsen Kring).

La collaboration de tous ces acteurs incontournables des soins de santé a mené au développement du Réseau Santé Bruxellois. Sa mission principale est de renforcer la communication entre médecins, dans un souci permanent d'améliorer la qualité des soins dispensés aux patients. Le Réseau Santé Bruxellois est un réseau de partage d'informations, qui relie tous les hôpitaux bruxellois et belges avec les médecins extra-hospitaliers, et permet de répertorier certains documents médicaux des patients.

En 2021, l'ensemble iris est membre adhérent de l'ASBL, dont les réunions se tiennent à la Faïtière. La modification de la loi organique des CPAS le 20 octobre dernier devrait permettre aux hôpitaux publics et à la faïtière à brève échéance de devenir associés de cette association.

NIVEAU FÉDÉRAL

CONSEIL FÉDÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

En 2021, l'ensemble iris compte un représentant au CFEH ; il s'agit de Michelle Dusart (médecin chef du CHU Saint-Pierre).

SANTHEA - GIBBIS

Santhea est la fédération d'employeurs d'institutions publiques et privées non confessionnelles du secteur hospitalier et des MRS en Wallonie et à Bruxelles. Elle constitue depuis 2008 une plateforme d'expertise et de représentation au service de ses membres.

En 2021, la présence de l'ensemble iris y est assurée. L'Association iris-Faïtière compte deux membres au Conseil d'administration de Santhea et elle assure la Présidence du Conseil général des Hôpitaux de la fédération. Deux autres Directeurs hospitaliers du réseau sont membres du Conseil d'administration.

Toutefois, depuis la 6^e réforme de l'Etat, un certain nombre de compétences sont réparties entre le fédéral et les entités fédérées (Communautés) que ce soit en termes de financement, de programmation ou encore d'agrément. C'est ainsi qu'il existe au niveau de La Région de

Bruxelles-Capitale, diverses autorités dont fait partie le Collège réuni qui sont compétentes en matière de soins de santé.

Ce contexte a conduit l'Association iris-Faïtière, en accord avec les directions hospitalières à engager des discussions avec GIBBIS en 2021 pour créer une seule fédération pour défendre les intérêts des hôpitaux bruxellois auprès des autorités compétentes en matière de soins de santé.

GIBBIS est une fédération pluraliste, bilingue et spécifiquement bruxelloise qui représente 50 institutions membres (issues des différentes appartenances communautaires présentes à Bruxelles) réparties sur 55 sites situés sur les 19 communes de la région de Bruxelles capitale. Elle est le fruit de la fusion des associations CBI et FHPB. Elle est par ailleurs représentée dans un très grand nombre d'organes aussi bien au niveau fédéral (au CFEH et à l'INAMI, etc.) qu'au niveau des entités fédérées (à la COCOM, à la COCOF et à IRISCARE, etc.).

Un Comité de pilotage commun GIBBIS-iris-Erasme (les 5 hôpitaux publics iris + ULB-Erasme) a été créé. Ce dernier s'est réuni à plusieurs reprises et a permis d'aboutir à un accord sur les principes de gouvernance, les services à rendre aux membres, les ressources humaines nécessaires à l'évolution de la structure, la modification des textes fondateurs (statuts, règlements d'ordre intérieur) et le montant et les règles de calcul des cotisations annuelles.

C'est ainsi que les 5 hôpitaux publics ont démissionné de SANTHEA le 30 juin 2022 pour adhérer à GIBBIS à partir du 1^{er} juillet 2022.

Des pourparlers sont en cours avec SANTHEA pour voir dans quelle mesure il est possible de maintenir une certaine forme de collaboration, selon des conditions à convenir entre les différentes parties.

ASSOCIATION BELGE DES HÔPITAUX

L'ABH est une ASBL qui a pour mission de contribuer au développement et au progrès de la science hospitalière. Elle compte parmi ses membres la plupart des hôpitaux belges, publics, privés et académiques.

En 2021, plusieurs représentants de l'ensemble iris sont membres de son Conseil d'administration, dont la vice-présidence. Monsieur Francis de Drée assure la Présidence de l'ABH.

COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION IRIS-FAÏTIÈRE (APRÈS RÉPARTITION)

INTRODUCTION

L'Association iris-Faïtière tient une comptabilité en partie double conformément à la Loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

Ses comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2021, clôturent avec un boni de **327.356 €**. Le total du bilan s'élève, quant à lui, à **3.202.889 €**.

SITUATION DE L'ACTIF AU 31.12.2021

	ACTIF	31.12.2020	31.12.2021	ACTIVA
	<u>Actifs immobilisés</u>	2.672,93	10	<u>Vaste activa</u>
III.	Immobilisations corporelles	0,0	0,00	III. Materiële vaste activa
IV	Immobilisations financières	2.672,93	10	IV Financiële vaste activa
	<u>Actifs circulants</u>	3.049.583,35	3.202.879	<u>Vlottende activa</u>
VII.	Créances à un an au plus	423.156,90	665.385	VII. Vorderingen max. 1 jaar
IX.	Valeurs disponibles	1.953.893,88	2.017.152	IX. Liquide middelen
X.	Comptes de régularisation	672.532,57	520.342	X. Overlopende rekeningen
	TOTAL DE L'ACTIF	3.052.256,28	3.202.889	TOTAAL ACTIVA

Les créances présentent un solde de 665 KEUR. Celles-ci sont principalement constituées du management fee.

Les valeurs disponibles s'élèvent à 2.017 KEUR au 31.12.2021 dont 1.400 KEUR font l'objet d'un placement à terme.

Les comptes de régularisation de l'Actif s'élèvent à 520 KEUR, principalement des produits acquis constitués de subides 2021 à recevoir.

SITUATION DU PASSIF AU 31.12.2021

	PASSIF	31.12.2020	31-12-2021	PASSIVA
	<u>Fonds propres</u>	1.836.825	2.164.181	<u>Eigen middelen</u>
III.	Réserve disponible	360.851	360.851	III. Vrije reserve
V.	Résultat reporté	1.475.974	1.803.330	V. Overgedragen winst
VII.	Provisions pour risques et charges	466.633	589.092	VII. Voorzieningen voor risico's en lasten
	<u>Dettes</u>	748.798	449.615	<u>Schulden</u>
IX.	Dettes à un an au plus	748.798	419.502	IX. Schulden max. 1 jaar
X.	Comptes de régularisation	0	30.113	X. Overlopende rekeningen
	TOTAL DU PASSIF	3.052.256	3.202.889	TOTAAL PASSIVA

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 327.356 € au résultat reporté car il devra combler la révision budgétaire sur 2022.

Les provisions pour risques et charges ont été augmentées de 122.459 EUR suite aux décisions de licenciements prises dans le cadre de l'établissement du budget 2022.

COMPTES DE RÉSULTATS AU 31.12.2021

Charges	31.12.2020	31.12.2021	Lasten
Services et Biens divers	1.023.914,39	807.711	Diverse diensten en goederen
Rémunérations - Charges sociales	3.111.328,45	3.206.573	Bezoldigingen en sociale lasten
Amortissements	32.482,42	17.367	Afschrijvingen
Provisions	-313.927,21	122.460	Provisies
Charges à refacturer	164.280,85		Door te rekenen lasten
Autres charges d'exploitation	1.697,54	186.166	Overige exploitatielasten
Frais financiers	1.355,00	1.362	Financiële lasten
Charges exceptionnelles	391.222,56	2.681	Uitzonderlijke lasten
	4.412.354,00	4.344.320	
Produits	31.12.2020	31.12.2021	Opbrengsten
Management fee	3.300.004,00	3.300.008	Management fee
Subsides CCC	555.008,90	582.479	GGC-subsidies
Refacturations	791.494,40	661.961	Herfacturaties
Autres produits d'exploitation	29.123,70	35.604	Overige exploitatieopbrengsten
Produits financiers	0,12	48	Financiële opbrengsten
Produits exceptionnels	97.573,83	91.576	Uitzonderlijke opbrengsten
	4.773.204,95	4.671.676	
Résultats	360.850,95	327.356	Resultaten

Les charges de 2020 comprennent des frais one shot de l'ordre de 200.000 €.

Les charges de personnel sont restées très stables par rapport à 2020 et sont inférieures à l'index. Les autres charges d'exploitation comprennent l'augmentation de la provision expliquée ci-dessus.

En termes de recettes :

Le subsides CCC pour le soutien de la coordination interhospitalière est identique aux années précédentes. Le management fee n'a pas été indexé. Les Refacturations ont diminué notamment suite à l'engagement d'un Directeur général au CHUBrg.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU COLLÈGE RÉUNI

En application de l'Ordonnance du 22 décembre 1995, les deux Commissaires du Collège réuni, Madame Ethel Savelkoul et Monsieur Miguel Lardennois assistent avec voix consultative à toutes les réunions des organes de l'Association iris-Faïtière iris dans le cadre de la tutelle qu'ils exercent sur l'Association iris-Faïtière.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de faire rapport quant à l'accomplissement de notre mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

L'Ordonnance du 22 octobre 2020 modifiant le chapitre XIIbis de la loi organique des CPAS, à l'article 135/12, stipule que l'Association faïtière iris est exclusivement soumise à une tutelle générale de suspension et d'annulation exercée par le Collège réuni à l'intervention d'un des deux commissaires nommés par lui.

Ils disposent d'un délai de sept jours à dater, selon le cas, de la réunion de l'organe de l'Association faïtière ou de la réception de la décision de l'administrateur délégué, pour former un recours auprès de Collège réuni contre toute décision qu'ils estimeraient contraire à la loi.

Ce recours suspend automatiquement l'exécution de la décision. Aucune décision d'annulation par le Collège réuni n'a été prise au cours de l'année 2021.

Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou de la loi.

Notre examen du rapport d'activité proposé au Conseil d'administration nous permet de conclure que celui-ci contient les informations requises par la loi et est conforme à l'ensemble des décisions prises aux différents niveaux de l'Association iris-Faïtière.

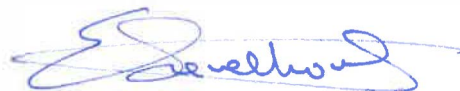
Nous avons eu accès à toute l'information souhaitée et toutes les justifications sollicitées des décisions nous ont été fournies.

Nous remercions les dirigeants et l'ensemble du personnel de l'Association iris-Faïtière pour leur collaboration.

Miguel LARDENNOIS
Commissaire du Collège réuni



Ethel SAVELKOUL
Commissaire du Collège réuni

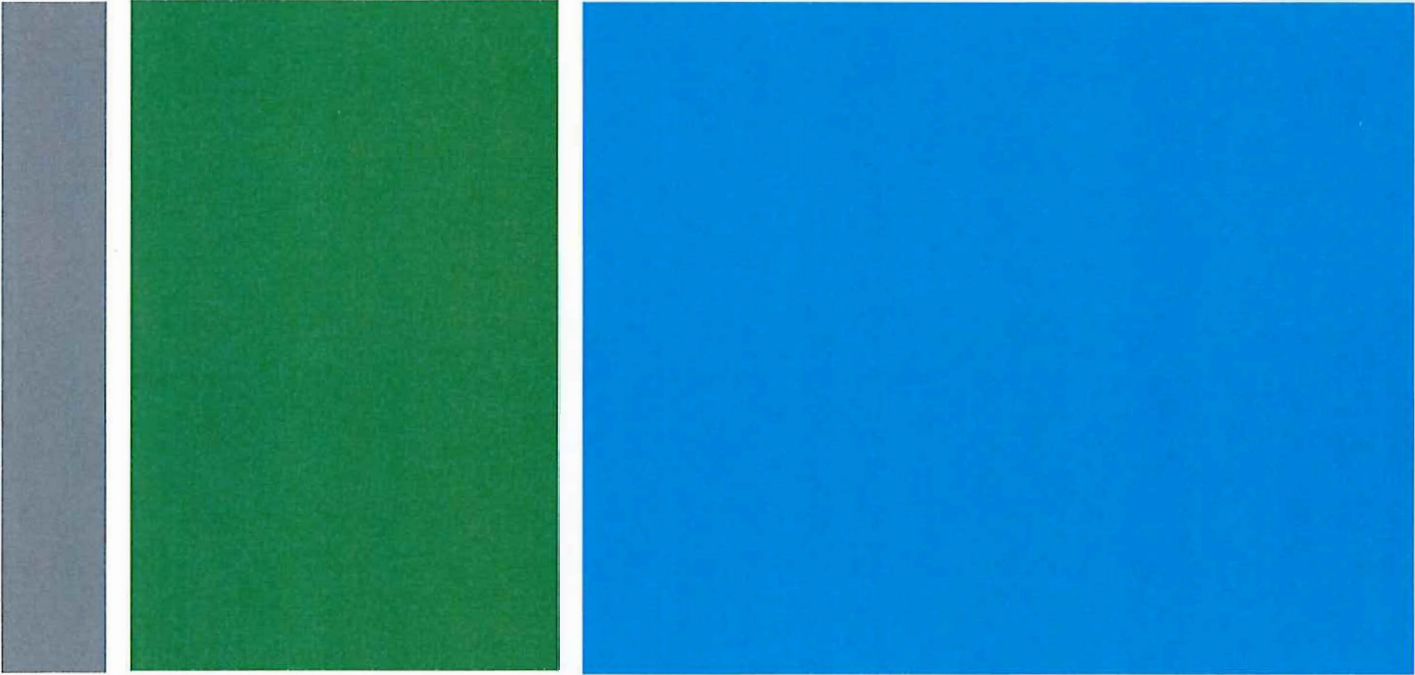


ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT DU RÉVISEUR AUX COMPTES ANNUELS 2021

ANNEXE 2 : COMPTES ANNUELS 2021 BNB

**ANNEXE 3 : RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES
DES MANDATAIRES PUBLICS BRUXELLOIS EN 2021**



ANNEXE 1 : RAPPORT DU RÉVISEUR AUX COMPTES ANNUELS 2021 INTERHOSPITALIÈRE RÉGIONALE DES INFRASTRUCTURES DE SOINS ASSOCIATION CHAPITRE XII

Rapport du commissaire
31 décembre 2021

INTERHOSPITALIÈRE RÉGIONALE DES INFRASTRUCTURES DE SOINS

ASSOCIATION CHAPITRE XII

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins Association chapitre XII (l'« Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Notre nomination en tant que commissaire sera officiellement confirmée au cours de l'assemblée générale des membres du 30 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins Association chapitre XII durant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, établis sur la base des référentiels comptables applicables aux hôpitaux en Belgique : l'arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux et la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le

total du bilan s'élève à € 3.202.889 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 327.356.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux référentiels comptables applicables aux hôpitaux en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux référentiels comptables applicables aux hôpitaux en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, sectoriel, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité des hôpitaux en Belgique: l'arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, ainsi que du respect de la loi du 8 juillet 1976 sur les Associations Chapitre XII, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de l'arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, ainsi que du respect de la loi du 8 juillet 1976 sur les Associations Chapitre XII, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice de ce qui précède, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux hôpitaux en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 8 juillet 1976 sur les Centres Publics d'Action Sociale, à l'exception du non-respect des formalités relatives au délai de remise des documents et de convocation à l'assemblée générale.

Zaventem, le 29 juin 2022

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



MARIE DELACROIX
ASSOCIÉE



BERNARD DE GRAND RY
ASSOCIÉ

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0257807786	P.	U.	D.	A-asbl 1

ANNEXE 2 : COMPTES ANNUELS 2021 BNB
COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: INTERHOSPITALIERE REGIONALE
DES INFRASTRUCTURES DE SOINS
Forme juridique: -1 ASSOCIATION CHAPITRE XII
Adresse : RUE DEJONCKER N° : 46 Boîte :
Code postal: 1060 Commune: Saint-Gilles
Pays: Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet¹: http://www.

Numéro d'entreprise

0257807786

DATE 26/06/2013 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS²

approuvés par l'assemblée générale³ du

29/06/2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2021

au

31/12/2021

Exercice précédent du

01/01/2020

au

31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**⁴ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: 16 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 3.2, 6.1.3, 6.4, 6.6

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

Nom
Qualité

Nom
Qualité

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

⁴ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
 DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
 OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

EMMERY, ISABELLE					
AVENUE NELLIE MELBA	59		1070	Anderlecht	Belgique
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
LOIJENS, MICHELINE					
AVENUE DE L'OREE	12	bte 10	1000	Bruxelles	Belgique
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
OBERWOITS, JACQUES					
AVENUE DU PEROU	39		1000	Bruxelles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
NINANE, VINCENT					
CHEMIN DU CHENE AUX RENARDS	36		1380	Lasne	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
BAULER, ALAIN					
RUE MEYERBEER	21		1190	Forest	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
NOPPEN, MARC					
LEOPOLDLAAN	133	bte 42	8300	Knokke-Heist	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
ROOS, ALEXANDRA					
RUE BASSE	74	bte 10	1180	Uccle	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
ALEXIOU, JEAN					
AVENUE DE LA LIBERTE	94		1080	Molenbeek-Saint-Jean	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
TENOUTASSE, SYLVIE					
AVENUE DE HAVESKERCKE	28		1190	Forest	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
WITMEUR, RENAUD					
RUE COLONEL CHALTIN	103		1180	Uccle	Belgique
Président du Conseil d'Administration [10] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
COLIN, OLIVIER					
AVENUE DU 11 NOVEMBRE	76	bte 7	1040	Etterbeek	Belgique
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
SCHOENMAECKERS, JEROEN					
OUDE JETSEWEG	20		1731	Zellik	Belgique
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
AKOUZ, MUSTAPHA					
RUE DE LA SOLIDARITE	3		1070	Anderlecht	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
AMRANI, MYRIEM					
RUE DE LA VICTOIRE	193	bte 4	1060	Saint-Gilles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
CLOSE, PHILIPPE					
RUE DES FABRIQUES	59		1000	Bruxelles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					

suite page suivante

Administrateurs et gérants (suite de la page A-ASBL 2.1)

EL KHATTABI, FATIHA					
AVENUE DES CERISIERS	39		1030	Schaerbeek	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
GÜLEZ, FILIZ					
BOULEVARD LAMBERMONT	153	bte ETR	1030	Schaerbeek	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
HARICHE, FAOUZIA					
RUE MASUI	86		1000	Bruxelles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
HOESSEN, SOETKIN					
DROOTBEKSTRAAT	70	bte 72	1020	Laeken	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
HOORNAERT, CHANTAL					
DROOTBEEKSTRAAT	30	bte 10	1020	Laeken	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
JANI, JACQUES					
JB VAN GYSELLAAN	28		1780	Wemmel	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
KIPS, JOHAN					
ONAFHANKELIJKHEIDSLAAN	20		9000	Gent	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
OURIAGHLI, MOHAMED					
AVENUE DE LA BUGRANE	118		1020	Laeken	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
PIQUET, YANNICK					
RUE SOUVERAINE	12	bte ARR	1050	Ixelles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
REYNAERT, ROBBY					
RUE DES CULTIVATEURS	83		1040	Etterbeek	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
WAGEMAKERS, JORIS					
VAUTIERSTRAAT	10		1050	Ixelles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
HOBEIKA, MARWAN					
AVENUE ADOLPHE DEMEUR	32		1060	Saint-Gilles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
DONMEZ, IBRAHIM					
RUE DESTOUVELLES	8		1030	Schaerbeek	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
RAISS, SALIHA					
ULENSSTRAAT	94		1080	Molenbeek-Saint-Jean	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
SPINETTE, JEAN					
RUE EMILE FERON	180		1060	Saint-Gilles	Belgique
Administrateur [13] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
DIERICK, MICHEL					
DORPSTRAAT	830		1785	Merchtem	Belgique
Commissaire du Gouvernement [63] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
SAVELKOUL, ETHEL					
HOORNSTRAAT	90		1040	Etterbeek	Belgique
(Autre fonction) [] (01/01/2021 - 31/12/2021)					
LARDENNOIS, MIGUEL					
RUE DE CALEVOET	42		1180	Uccle	Belgique
(Autre fonction) [] (01/01/2021 - 31/12/2021)					

Administrateurs et gérants (suite de la page A-ASBL 9)

VERSTRAETE, ARNAUD				
DESTOUELLESTRAAT	58	1030	Schaerbeek	Belgique
Administrateur [13] (26/05/2021 - 31/12/2021)				

RSM INTER AUDIT SRL, (0436391122)				
CHAUSSEE DE WATERLOO	1151	1180	Uccle	Belgique
Commissaire [61] (01/01/2020 - 30/06/2023)				

» DELACROIX, MARIE				
LOZENBERG	22	1930	Zaventem	Belgique

» DE GRAND RY, BERNARD				
LOZENBERG	22	1930	Zaventem	Belgique

ZIAN, KHALID				
RUE STEVENS DELANNOY	73	1020	Laeken	Belgique
Administrateur [13] (12/05/2021 - 31/12/2021)				

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	10	2.673
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	10	2.673
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	3.202.879	3.049.583
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	665.385	423.157
Créances commerciales		40	627.410	323.157
Autres créances		41	37.975	100.000
Placements de trésorerie		50/53	627.334	1.745.334
Valeurs disponibles		54/58	1.389.818	208.560
Comptes de régularisation		490/1	520.342	672.533
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.202.889	3.052.256

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	3.863.917	3.749.290
Dont: produits d'exploitation non récurrents.....		76A	91.576	97.574
Chiffre d'affaires ⁵		70	4.580.052	4.675.631
Cotisations, dons, legs et subsides ⁵		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers ⁵		60/61	807.711	1.023.914
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	3.206.573	3.111.328
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	17.367	32.482
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9	122.460	-313.927
Autres charges d'exploitation		640/8	186.166	165.978
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	0	0
Charges d'exploitation non récurrentes.....		66A	2.681	391.223
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	328.669	362.206
Produits financiers	6.4	75/76B	48	0
Produits financiers récurrents.....		75	48	0
Produits financiers non récurrents.....		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	1.361	1.355
Charges financières récurrentes		65	1.361	1.355
Charges financières non récurrentes.....		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	327.356	360.851
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	327.356	360.851
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	327.356	360.851

⁵ Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	1.803.330	1.836.826
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	327.356	360.851
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	1.475.974	1.475.974
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves	691	0	360.851
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	1.803.330	1.475.974

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	679.223
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	17.367	
Cessions et désaffectations	8179	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	696.590	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	679.223
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	17.367	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	0	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	696.590	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)		
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	 2.673
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	 2.663	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385		
Autres mutations(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	 10	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	 10	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	27,7	28,1
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	91.576	97.574
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	91.576	97.574
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66	2.681	391.223
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	2.681	391.223
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>180.000</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

.....
.....
.....
.....

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

....EMOLUMENTS DE COMMISSAIRE.....

.....
.....
.....

Exercice
.....3.950
.....
.....
.....

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	22,0	8,3	27,7 (ETP)	28,1 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ..	101	36.594	8.741	45.335 (T)	45.833 (T)
Frais de personnel	102	2.774.609	431.964	3.206.573 (T)	3.111.328 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	23	7	28,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	23	7	28,1
Contrat à durée déterminée	111	0	0	0,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes:	120	9	0	9,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	0	0	0,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	8	0	8,0
Femmes:	121	14	7	19,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	0	1,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	6	4	9,1
de niveau universitaire	1213	7	3	9,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	23	7	28,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4	2	5,7
305	2	3	4,1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

RÈGLES D'ÉVALUATION

Iris (interhospitalière régionale des institutions de soins)

Règles d'évaluation

1 Principes

L'association applique les règles d'évaluation définies dans l'arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et associatins du 29 avril 2019 .

2° Règles spécifiques

a) Les frais de constitution sont pris en charge l'année de constitution.

b) Les biens immobiliers, nécessaires à l'exploitation de l'association sont comptabilisés à l'actif et amortis dans l'année d'achat. La valeur d'achat et les amortissements cumulés sont repris au bilan.

ANNEXE 3 : RAPPORT ANNUEL RELATIF À LA TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES PUBLICS BRUXELLOIS EN 2021

Le présent rapport est basé sur l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois du 14 décembre 2017. Il reprend, pour l'année 2020, les éléments suivants :

- 1) Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation



iris - Interhospitalière Régionale de Soins - Rue Dejoncker 46 - 1060 Saint-Gilles
(1) (2) Relevé des présences, rémunérations, avantages de toute nature , frais de représentation -
(3) Inventaire Marchés publics - (4) Liste des subsides

	B	iris	D	E	F	G	H	I	J	K	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	Y	Z
1	NOM		Prénom	Numéro	Rôle	Adresse		Mandat		Mandat	Période 01/01 au 31/12/2021	(*) Rémunération	(**) Frais de	Nombre Total	Avantages de toute	Assurance groupe	Frais de	Voyage	Outils de	Réductions opérées	Total (*) + (**)		
2			national	linguistique																			
3	(1)-(2) Présences																						
4	Madame	AHMIRI	Latifa	670614.410.37	F	Rue Jorez	33	1070	Anderlecht	Membre AG	non rémunéré	Début	Fin	déplacement	réunions	Nature	représentation	travail					
5																							
6																							
7																							
8																							
9																							
10																							
11																							
12																							
13																							
14																							
15																							
16																							
17																							
18																							
19																							
20																							
21																							
22																							
23																							
24																							
25																							
26																							
27																							
28																							
29																							
30																							
31																							
32																							
33																							
34																							
35																							
36																							
37																							
38																							
39																							
40																							
41																							
42																							
43																							
44																							
45																							
46																							
47																							
48																							
49																							
50																							
51																							
52																							
53																							
54																							
55																							
56																							
57																							
58																							
59																							
60																							
61																							
62																							
63																							
64																							
65																							
66																							
67																							
68																							
69																							
70																							
71																							
72																							
73																							
74																							



	B	iris	D	E	F	G	H	I	J	K	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	Y	Z
75	Monsieur	SCHOENMAECKERS	Jeroen	830921.319.81	NL	Oude Jetseweg	20	1731	Relegem	Vice-Président du CA	rémunéré	01-01-21	31-12-21	10.800 €	0,00 €	29	0	0	0	0	0	0	10.800,00 €
76										AG et CA						14							
77										Membre Bureau du CA						15							
78										Membre Comité Stratégique						0							
79	Monsieur	DIERICK	Michel	610915.205.10	F	Dorpstraat	83D	1785	Merchtem	Commissaire du Gouvernement	rémunéré	01-01-21	31-12-21	6.720 €	0,00 €	28	0	0	0	0	0	0	6.720,00 €
80										AG et CA						13							
81										Bureau du CA						15							
82										Comité Stratégique						0							
83	Madame	SAVELKOUL	Ethel	690712.212.53	NL	Hoornstraat	90	1040	Etterbeek	Commissaire du Collège réuni	rémunéré	01-01-21	31-12-21	7.680 €	0,00 €	23	0	0	0	0	0	0	7.680,00 €
84										AG et CA						12							
85										Bureau du CA						11							
86										Comité Stratégique						0							
87	Monsieur	LARDENNOIS	Miguel	710827.223.29	F	Rue de Calevoet	42	1180	Uccle	Commissaire du Collège réuni	rémunéré	01-01-21	31-12-21	7.200 €	0,00 €	28	0	0	0	0	0	0	7.200,00 €
88										AG et CA						13							
89										Bureau du CA						15							
90										Comité Stratégique						0							
91	Monsieur	WITMEUR	Renaud	690514.003.91	F	Rue Colonel Chaltin	103	1180	Uccle	Président du CA	rémunéré	01-01-21	31-12-21	11.400 €	111,55 €	38	0	0	0	0	0	0	11.511,55 €
92										AG et CA						14							
93										Président Bureau du CA						16							
94										Président Comité Stratégique						0							
95										Président Comité C						8							
96	Madame	BLOCKX	Martine	650105.108.47	F	Avenue Avocat	5	1410	Waterloo	Membre Comité d'audit	rémunéré	01-01-21	31-12-21	156 €	22,31 €	2	0	0	0	0	0	0	178,31 €
97	Madame	COELMONT	Helena	770509.014.10	NL	Stevens Delannoyststraat	94	1020	Laeken	Présidente Comité d'audit	rémunéré	01-01-21	31-12-21	156 €	44,62 €	2	0	0	0	0	0	0	200,62 €
98	Madame	FISZMAN	Julie	741015.162.42	F	Avenue Avocat	5	1410	Waterloo	Membre Comité d'audit	non rémunéré	01-01-21	31-12-21	0 €	0,00 €	2	0	0	0	0	0	0	0,00 €
99	Monsieur	GERARDY	Vincent	791122.111.92	F	Avenue Nouvelle	64	1040	Etterbeek	Membre Comité d'audit	rémunéré	01-01-21	31-12-21	78 €	0,00 €	1	0	0	0	0	0	0	78,00 €
100	Monsieur	JANI	Jacques	711018.447.89	F	J.B. Van Gysellaan	28	1780	Wemmel	Membre Comité d'audit	non rémunéré	01-01-21	31-12-21	0 €	0,00 €	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
101	Madame	RADIAN	Viorica	670929.460.43	F	Rue de Nalinnes	423	6001	Charleroi	Membre Comité d'audit	rémunéré	01-01-21	31-12-21	78 €	0,00 €	1							78,00 €
102	Monsieur	VAN CUTSEM	Daniel	510917.169.67	NL	Zeedijck	20/bus 401	8670	Koksijde	Membre Comité d'audit	rémunéré	01-01-21	31-12-21	78 €	0,00 €	1	0	0	0	0	0	0	78,00 €
103	Monsieur	WERY	Etienne	691104.237.05	F	Rue Vanderschrik	15/bte 2	1060	Saint-Gilles	Administrateur délégué	rémunéré	01-01-21	31-12-21	200.909,05 €	420,00 €		7.867,09 €	26.329,97 €	762,35 €	0	0	(***)	236.288,46 €
104																(***) déclaration complète reprenant tous les mandats liés à toutes les fonctions en ce compris hospitalières							
105																							
106	Monsieur	THIELENS	Dirk	600920.461.68	NL	Hermelijnlaan	2	1933	Sterrebeek	Administrateur délégué adjoint	rémunéré	01-01-21	31-12-21	180.263,30 €	420,00 €		1.924,45 €	22.056,66 €	1.598,50 €	0	0	(***)	206.262,91 €
107																(***) déclaration complète reprenant tous les mandats liés à toutes les fonctions en ce compris hospitalières							
108																							
109	Nombre de réunions: Assemblée générale: 1 / Conseil d'administration: 13 / Bureau du Conseil d'administration: 16 / Comité stratégique: 0 / Comité C: 12 / Comité d'audit: 2																						
110																							
111																							
112	(3) Inventaire des marchés publics																						
113			Type de marché			Date		Bénéficiaire			Montant												
114	iris-Faïtière		Marché public de services			15 octobre 2021		BERENSCHOT			20.328 TVAC (21%)												
115	iris-Faïtière		Marché public de services			26 février 2021		GDW Security			3.619 TVAC (21%)												
116																							
117																							
118																							
119	(4) Liste des subsides : pas de subside																						

[illegible]